

"Document destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt domaniale de ROMEYER

Département : Drôme

2013 - 2032

Surface cadastrale : 1248,1317 ha

Surface retenue pour la gestion : 1248,09 ha

Altitudes extrêmes : 759 m – 2 016 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Rhone-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Département : DRÔME (26)

Forêt Domaniale de ROMEYER

Contenance cadastrale : 1 248,1317 ha

Surface de gestion : 1 248,09 ha

Révision d'aménagement forestier
2013-2032

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de ROMEYER
pour la période 2013-2032
avec application du 2° de l'article L122-7
du code forestier

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- VU les articles L124-1, 1°, L212-1, 1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 1°, R213-19 et R213-20 du code forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;
- VU les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 01 avril 1992, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de ROMEYER (26), pour la période 1988 - 2011 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- **A R R Ê T É** -

Article 1 : La forêt domaniale de ROMEYER (Drôme), d'une contenance de 1 248,09 ha, est affectée prioritairement à la fonction écologique et à la fonction sociale, tout en assurant la fonction de production ligneuse dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 869,72 ha, actuellement composée de sapin pectiné (48 %), autres résineux (12 %), hêtre (20 %), chêne pubescent (19 %) et autres feuillus (1 %). Le reste, soit 378,37 ha, est constitué de rochers, éboulis, pelouse et buxaias.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière.

L'essence principale objectif qui détermine sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements est le hêtre (170,44 ha). Les autres essences seront favorisées comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2013-2032) :

- La forêt sera divisée en trois groupes :
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 334,90 ha dont 170,44 ha sont actuellement susceptibles de production ligneuse, qui fera l'objet d'une seule coupe visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, durant la période. Néanmoins, la réalisation effective des coupes sera conditionnée sur 92 ha par la faisabilité économique d'une exploitation par câble ;
 - Un groupe actuellement non susceptible de production ligneuse, d'une contenance de 257,82 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle durant la période ;
 - Un groupe durablement non susceptible de production ligneuse, d'une contenance de 655,37 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle à long terme.
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le document d'aménagement de la forêt domaniale de ROMEYER, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative aux zones spéciales de conservation FR8201682 « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors » et FR8201744 « Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental » et à la zone de protection spéciale FR8210017 « Hauts plateaux du Vercors ».

Article 5 : Le Directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le, **20 NOV. 2013**
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois

Jean-Luc GUITTON

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	8
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	8
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	10
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	15
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	15
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	18
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	22
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	25
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	26
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	26
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	27
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	27
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	27
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	28
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	28
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	28
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	29
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 - 2032	31
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	31
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	31
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE	34
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	35
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	37
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	38
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	39
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000	39
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L122-7 DU CODE FORESTIER	40
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u>	41
3.1 RECAPITULATIFS	41
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS.....	42
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL.....	43
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	44

Forêt Domaniale de ROMEYER (1248,09 ha)

Présentation de l'aménagement 2013 - 2032

Le contexte

La forêt de ROMEYER est une forêt de montagne, sur pentes fortes à très fortes, et avec un fort étagement altitudinal (759 à 2016 m). Elle relève du domaine biogéographique des Alpes du sud externes. Le climat est peu arrosé et le substrat est majoritairement constitué de calcaires filtrants.

Les milieux ouverts occupent une surface importante (378 ha) : rochers, éboulis, pelouses, buxaies. Les groupements forestiers rencontrés sont par surfaces décroissantes : les sapinières à hêtre (416 ha), les hêtraies (175 ha), la chênaie pubescente (163 ha), la pineraie à crochets (80 ha), puis viennent les pessières subalpines, pineraies sylvestres d'adret et érablaies de ravins.

La faune et la flore sont très riches. De nombreuses espèces rares et/ou protégées sont présentes. Il s'agit d'un des derniers sites à ours de la Drôme, ce qui lui confère une certaine valeur emblématique. La grande faune est diversifiée avec le cerf, le chevreuil, le chamois, le sanglier et le bouquetin. Des habitats présentent un intérêt écologique dans la mesure où il sont en limite d'aire de répartition : Pessières naturelles et Pineraies à crochets.

C'est une ancienne forêt ecclésiastique, et donc une forêt ancienne, à l'exception de la parcelle 16 (reboisement d'une ancienne ferme). Une importante surface (300 à 400 ha) est en libre évolution de fait depuis 120 ans, en raison de son inexploitableté. Un autre canton de 200 ha avait par ailleurs été identifié lors de l'enquête sur les "Forêts subnaturelles de l'arc alpin" en 1993.

L'exploitabilité de la forêt

Du fait de sa topographie et de l'érosion active, la forêt est très mal desservie (0,4 km/100ha) : on relève de nombreux problèmes externes et internes à la forêt. L'amélioration du réseau est a priori disproportionnée par rapport aux récoltes possibles et à la qualité des peuplements.

On note par ailleurs une forte érosion des surfaces exploitables selon les critères économiques actuels : surface en sylviculture de 170 ha. La récolte passée est faible et déclinante, 1988-2011 : 849 m³/an, 1974-1987 : 1054 m³/an, 1952-1972 : 1250 m³/ha. Le faible niveau actuel de capital induit une production vraisemblablement très faible.

Les peuplements forestiers

Sur la surface en sylviculture, les peuplements sont constitués de sapin pectiné (43%), Hêtre (32%), épicéa (8%), et résineux divers (17%).

Le sapin est très affecté par le gui. Sa qualité est très moyenne (20% charpente, 80% palette).

Le capital sur pied est très faible, avec 18,3 m² de surface terrière sur 102 placettes étudiées. Les Très Gros Bois sont absents et les Gros Bois déficitaires. La densité de perches et la régénération sont suffisantes. L'abroustissement est faible.

Les principaux enjeux de la forêt

L'enjeu de production ligneuse est globalement faible. La production est en effet estimée aux alentours de 2 m³/ha/an. Les bois sont par ailleurs de qualité moyenne : chauffage pour les feuillus, palette à 80% pour les résineux.

L'enjeu écologique est fort sur la partie de la forêt classée en Réserve Naturelle Nationale (99 ha) et moyen sur le reste du fait de l'inscription de la totalité de la forêt en ZNIEFF de type 1 et de la présence de deux sites Natura 2000 pour 225 ha (directives Habitat et Oiseaux). L'ensemble de la forêt est également située dans le Parc Naturel Régional du Vercors.

L'enjeu d'accueil du public est faible, malgré l'intérêt présenté par la zone du Château, qui constitue une voie d'accès aux hauts-plateaux du Vercors. Ceci en raison d'une fréquentation qui reste limitée à quelques dizaines de visiteurs journaliers.

La présence d'un périmètre de protection de captage d'eau pour la ville de Die détermine un enjeu moyen sur 35 ha. Cette zone est cependant hors sylviculture.

L'enjeu de protection contre les risques naturels est faible, en l'absence d'enjeu socio-économique. Les aléas chutes de bloc et érosion sont cependant actifs mais ne menacent que la voirie forestière domaniale et les sentiers de randonnée.

La chasse constitue localement un enjeu important (lot unique loué en adjudication), dans la mesure où cette activité génère l'essentiel des recettes forestières ces dernières années.

Les grandes options du nouvel aménagement

Poursuivre le traitement irrégulier sur 170 ha, en favorisant le développement du hêtre au détriment du sapin pectiné, et en augmentant le capital sur pied. Compte tenu de la faible qualité des bois et des difficultés d'exploitation, allonger la rotation pour augmenter le prélèvement/ha.

146 ha non desservis sont laissés hors sylviculture dans l'attente d'une recapitalisation de ces parcelles.

Un peu plus de 400 ha boisés sont laissés en évolution naturelle.

Valoriser l'importante richesse biologique de la forêt, en étudiant l'opportunité d'un classement partiel en réserve biologique.

Améliorer les conditions d'accueil du public, avec les collectivités territoriales concernées.

Programme d'actions

La surface en sylviculture sera parcourue une fois durant la période. 92 ha de coupes sont cependant conditionnés à la faisabilité économique d'une exploitation par câble.

Entretien du réseau de desserte actuel, et étude d'amélioration de la desserte externe.

Entretien du périmètre et des sentiers de gestion, notamment pour faciliter l'activité cynégétique.

Mise en oeuvre de travaux sylvicoles légers, destinés à favoriser la dominance du hêtre, et adapter ainsi la forêt aux changements climatiques.

Le bilan global de la forêt s'améliore un peu du fait de la diminution des travaux. Il se situe à un niveau très faible avec 7 €/ha/an.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt : Etat
- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Domaniale
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale de ROMEYER
Départements de situation	Drôme -26
N° ONF de la région nationale IFN de référence	717 - Haut-Diois
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Drôme (26)	Romeyer	1248,1317

- Période d'application de l'aménagement : 2013 -2032
- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de ROMEYER	F19560H	1248,1317	1/04/1992	1988	2011

- Voir la carte de situation de la forêt ci-après

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	1 248,1317	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	1248,09	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	869,72	ha, ares
Surface en sylviculture	170,44	ha, ares

La forêt s'est accrue de 0,7340 ha en 2011, suite à un échange avec un particulier (- 1,2610 ha parcelle 27, + 1,9950 ha parcelle 51).

La surface des gîtes du Château, du Pison et de Ménil a été antérieurement exclue de la surface en gestion en tant que terrain bâti. Cela représente 0,0058 ha, non compris dans la surface cadastrale ci-dessus.

La route forestière de Fournaire, extérieure à la forêt, a été acquise en 1954 pour une contenance de 2,98 ha. Elle comporte deux chargeoirs. Seul le premier (parcelle C121 pour 0,0410 ha) est inscrit à la cote de l'Etat au cadastre. Sa surface n'est pas retenue pour la gestion. L'emprise de la route et du deuxième chargeoir, située en limite extérieure de la forêt domaniale, figurent par erreur comme chemin rural au cadastre. Leur contenance est exclue de la surface cadastrale ci-dessus.

Enfin une parcelle isolée (E 405 pour 0,5960 ha), non identifiée dans le précédent aménagement, est rattachée à la parcelle forestière 54, et incluse dans la surface retenue pour la gestion.

Voir la liste des parcelles cadastrales en annexe n° 1.

- **Etat des lieux des limites**

Un contrôle détaillé du périmètre avait été réalisé lors de l'aménagement précédent (annexe 6.3 de l'aménagement de 1988). Depuis l'ensemble du périmètre a été visité et entretenu. Deux secteurs demandent à être délimités : sud de la parcelle 54 contre la forêt de Justin, nord de la parcelle 27. Il n'y a pas de bornes anciennes, datant de l'époque ecclésiastique.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Délimitation générale	31/05/1836	Archives départementales
Délimitation partielle. Périmètre parcelles 18 et 21	6/02/1843	Archives départementales
PV d'abornement	19/09/1854	Archives départementales
Délimitation partielle. Acquisitions 1891 à 1901	1910	

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt de Romeyer appartenait au Chapitre de Die antérieurement à la révolution française. Elle est domaniale depuis. A ce titre elle relève des forêts anciennes¹, à l'instar de la plupart des anciennes forêts ecclésiastiques. La parcelle 16 (17,91 ha) provient quant à elle de l'acquisition de la ferme de Chabrinel vers 1981, il s'agit donc d'un reboisement et non de forêt ancienne.

Elle était grevée d'importants droits d'usage au profit des habitants de la commune de Romeyer. Les droits d'usage au bois ont été cantonnés en 1849 (328 ha en partie nord de la forêt) puis rachetés par l'Etat au début du 20e siècle. Les droits d'usage au pâturage se sont éteints par prescription trentenaire en 1879.

- **Parcellaire forestier**

La forêt est constituée de 54 parcelles, d'une contenance moyenne de 23,11 ha, sans changement de limites par rapport à l'aménagement échu, sauf pour les parcelles 27 et 51 (échange mentionné ci-dessus). Les surfaces ont cependant été modifiées suite au calage du cadastre sur l'orthophotoplan.

- **Concessions**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Néant		

¹ Massif boisé qui n'a pas connu de défrichement depuis environ deux siècles (premiers travaux cartographiques précis : cadastre et carte d'Etat major).

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha) Total 1 248 ha			
	sans objet	faible	moyen	fort
Production ligneuse	1 078	170		
Fonction écologique			1149	99
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		1 213	35	
Protection contre les risques naturels	1 248			

Voir en fin de document les cartes pour les trois premiers enjeux.

L'enjeu de production ligneuse est globalement faible. La production est en effet estimée aux alentours de 2 m³/ha/an. Les bois sont par ailleurs de qualité moyenne : chauffage pour les feuillus, palette à 80% pour les résineux.

L'enjeu écologique est fort sur la partie de la forêt classée en Réserve Naturelle Nationale (99 ha) et moyen sur le reste du fait de l'inscription de la totalité de la forêt en ZNIEFF de type 1 et de la présence de deux sites Natura 2000 pour 225 ha (directives Habitat et Oiseaux).

L'enjeu d'accueil du public est faible. Ceci en raison d'une fréquentation qui reste limitée à quelques dizaines de visiteurs journaliers.

La présence d'un périmètre de protection de captage d'eau pour la ville de Die détermine un enjeu moyen sur 35 ha.

L'enjeu de protection contre les risques naturels est faible, en l'absence d'enjeu socio-économique. Les aléas chutes de bloc et érosion sont cependant actifs mais ne menacent que la voirie forestière domaniale et les sentiers de randonnée.

La chasse constitue localement un enjeu important (lot unique loué en adjudication), dans la mesure où cette activité génère l'essentiel des recettes forestières ces dernières années.

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	400	Gui du sapin
Autres éléments		
- Difficultés de desserte interne et externe à la forêt	1248	

- **Démarches de territoires**

La forêt est entièrement incluse dans le Parc naturel régional du Vercors. La charte du Parc couvre la période 2008-2020.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt est située sur les flancs de la vallée de Meyrosse, entaillant profondément les hauts plateaux du Vercors.

L'altitude varie de 759 m (ravin de Bonnecombe) à 2 016 m (Roc de Peyrole). Les pentes sont en moyenne très fortes, presque toujours supérieures à 40%. De nombreux ravins, actifs, compliquent la desserte. La forêt domaniale est localisée dans les hauts de versant, généralement à partir de 1000 m. Les terrains en contrebas sont tous privés.

Dans la partie nord du massif, au delà de la crête des Aiguilles, la vallée est d'exposition générale NE-SW, déterminant un ubac et un adret très marqués. Dans la partie sud, l'exposition générale est Ouest. A la faveur des nombreux ravins s'observent des oppositions de versant tranchées (ubac/adret).

Seules les stations confinées ou exposées au nord permettent le développement satisfaisant de la forêt.

Aucun cours d'eau permanent n'existe. Le ruisseau de Meyrosse se jette dans la Drôme à Die, après un parcours d'une dizaine de kilomètres. Plusieurs sources sont connues et entretenues : source des Econdus (p 6), du Gât, des Gravelles (captée à Chabrinel), de l'Ours (p 22, proche de l'abri du Pison), du Grand Huffert (alimentant la MF du Château), de Vire Sac (p 35) de Bichon, de Besaudas.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le modèle climatique AURHELY donne pour le secteur de la maison forestière du Château, le plus concerné par l'exploitation forestière, les moyennes suivantes :

- précipitations annuelles 1 313 mm/an
- température annuelle minimale 1,7°C , maximale 12,7°C
- 151 jours de gel par an

Plus au sud, dans le secteur de Ménil, la pluviométrie n'est plus que de 1 145 mm/an et les températures en hausse sensible (min 2,8°C, maxi 14,5°C).

Ces indications relèvent d'un climat de montagne, peu arrosé. L'indice de Martonne varie de 60 à 80, soit le domaine climatique de la hêtraie-sapinière. Ce climat se différencie très nettement de celui du Vercors, plus arrosé, avec brouillards nettement plus fréquents. En ce sens, Romeyer se situe bien dans les Alpes du sud, externes (limite climatique du col du Rousset, à l'ouest de la forêt).

Le régime des précipitations est sous influence méditerranéenne, avec un maximum en automne et un minimum estival.

Pour autant, il ne s'agit pas d'un climat méditerranéen : les diagrammes ombrothermiques des stations météo proches (Die, Châtillon en Diois) ne montrent en effet aucun mois sec (P < 2T).

- **Géologie** (carte 1/50000 feuille de Mens).

L'imposante falaise bordant la forêt au sud et à l'est est constituée de calcaires durs, bioclastiques, appartenant à l'étage du Barrémien supérieur (faciès Urgonien). Il s'agit de la carapace du Glandasse.

Le substrat principal de la forêt est formé par les calcaires argileux du Barrémien inférieur (n4, sous-bassement du plateau du Glandasse).

Ces formations du Crétacé sont partiellement masquées par d'importantes zones d'éboulis stabilisés du quaternaire (notées EY sur la carte géologique) : Echelette, Chabrinel, Siray, Bachassons-Charbonnières, Grande Cheneau, Pestel-Ménil.

Quelques petites zones d'éboulis vifs sont notées (Ez).

En contre bas du Barrémien, le niveau repère de l'Hauterivien (n3, alternance de bancs calcaires et marneux) s'observe, le plus souvent en dehors de la forêt domaniale.

Enfin on peut noter que la série stratigraphique se poursuit par les marnes du Valanginien (n2), qui constituent l'essentiel des bas de versant de la vallée de Meyrosse et qui ont dans le passé été systématiquement défrichées au profit du pastoralisme, voire de la culture.

En versant sud de la montagne de Bure (parcelles 1 à 8), deux niveaux de marnes soulignent le versant, en faisant ressortir des corniches.

Globalement, la nature précise du substrat géologique ne constitue pas un facteur discriminant majeur pour l'étude des stations en forêt domaniale de Romeyer. L'exposition et l'altitude l'emportent de beaucoup. On peut cependant relever que les conditions de végétation les plus favorables s'observent sur éboulis, en versant nord.

- **Stations forestières**

Documents de référence : catalogue des types de stations forestières du Diois et des Baronnies drômoises 2000. Guide simplifié 2001.

Compte tenu de la faible intensité de la gestion forestière à Romeyer, de la grande diversité des milieux présents et la difficulté de parcours de terrain, il n'a pas été réalisé de description analytique des stations forestières.

La synthèse suivante est établie à partir de l'analyse des photographies aériennes et de quelques observations de terrain.

Trois étages bioclimatiques sont présents :

- le supra-méditerranéen, avec la chênaie pubescente à buis (C4) et la hêtraie-érablaie à feuilles d'obier (H2), jusqu'à 1400 m en adret. La station C5 (chêne-hêtraie à buis), intermédiaire entre ces deux types, est présente mais non individualisée.

- le montagnard, avec la hêtraie montagnarde (H3), les hêtraies-sapinières (S), la pineraie sylvestre sur substrat rocheux (P 1.2), ainsi qu'une érablaie à scolopendre (non décrite dans le catalogue), peu étendue.

- le subalpin avec la pineraie à crochets (P2.2) et des formations sur éboulis dominées par l'alisier blanc, non décrites dans le catalogue.

Les zones asylvatiques sont considérées à part. Trois types sont distingués (non décrits dans le catalogue des stations) :

- les rochers et éboulis (R)

- les pelouses (P), pelouses rocailleuses incluses

- les buxaies (B) : ces groupements peuvent comprendre quelques arbres. Leur hauteur réduite ainsi que le faible taux de couverture ne permet pas de les rattacher aux forêts.

La surface en sylviculture, qui sera étudiée ci-après, concerne essentiellement la hêtraie-sapinière (S), et plus marginalement la hêtraie montagnarde (H3).

La fertilité y est très moyenne du fait d'un climat relativement sec, de sols filtrants, et d'une exposition souvent chaude.

Ces stations sont moyennement favorables au sapin pectiné, qui est aujourd'hui dominant. Celui-ci s'y régénère bien et se développe correctement pendant quelques décennies, avant d'être fortement attaqué par le gui. Il est permis de penser que les conditions climatiques futures lui seront encore moins favorables. Il est donc prudent de le cantonner au rôle d'essence secondaire, au moins en dessous de 1300 m d'altitude.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
P	Pelouses	70,59	6%	/	Milieus asylvatiques
R	Rochers et éboulis	216,92	17%	/	Milieus asylvatiques
B	Buxaies	90,86	7%	/	Milieus asylvatiques
C4	Chênaie pubescente supérieure	163,24	13%	Faible, hors sylviculture	Le hêtre, dynamique dans les parties supérieures, peut se trouver limité à l'avenir
H2	Hêtraie-érablaie à feuilles d'obier	115,80	9%	Faible, généralement hors sylviculture	
H3	Hêtraie montagnarde	59,33	5%	Moyenne	Le sapin, dont l'avalaison est notable, peut se trouver limité à l'avenir
E1	Érablaie à scolopendre	1,41	0%	Moyenne	
P1.2	Pineraie sylvestre sur sol rocheux	13,23	1%	Faible, hors sylviculture	
E2	Érablaies à alisier blanc	10,59	1%	Faible, hors sylviculture	
S	Sapinière	423,92	34%	Faible à moyenne	Sapin pectiné en exposition chaude et altitudes basses
P.2.2	Pineraie à crochets subalpine	82,20	7%	Faible, hors sylviculture	
		1248,09	100		

- Voir carte des stations forestières en annexe

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- Répartition des essences principales forestières

Essences présentes	Surface boisée totale (ha)	%	Surface boisée en sylviculture (ha)	%
Sapin pectiné	415,46	48	131,87	77
Hêtre	175,13	20	19,37	11
Chêne pubescent	163,24	19		0
Pin à crochets	79,62	9	1,52	1
Autres feuillus	12,00	1	1,47	1
Autres résineux	24,27	3	16,21	10
Total	869,72	100		100

Le sapin pectiné constitue l'essence dominante de la forêt, en mélange avec le hêtre. Sa croissance y est lente et le bois généralement de mauvaise qualité : présence de grosses branches, bosses de gui, tiges flexueuses. Sur les placettes d'inventaires étudiées ci-après, la répartition palette/charpente est estimée à 80%/20%. Il est plutôt dynamique : il recolonise les coupes claires, progresse sous le couvert des feuillus et descend assez bas en altitude dans les forêts voisines, y compris en exposition chaude (jusqu'à 700 m). Le sapin a progressé au vu de la carte des peuplements de l'aménagement de 1988.

Dès l'aménagement de 1891, le problème du gui du sapin avait été relevé. Dans les années 1950, l'envahissement était tel que toutes les sapinières ont été parcourues dans une durée de 6 ans afin de les purger des bois attaqués. Il semblerait que la colonisation par le parasite se fasse aujourd'hui sur des tiges de plus en plus jeunes, dès 25 cm de diamètre. Un seul canton est indemne, celui du Pison (parcelles 21 et 22), situé à une altitude supérieure à 1500 m. Sur les autres parcelles, la proportion de tiges contaminées est supérieure à 50% et peut aller jusqu'à 100%.

Le hêtre peut présenter un bel aspect extérieur en station fraîche (H3), ainsi qu'une hauteur supérieure à 30 m. Il est cependant exclusivement utilisé en qualité chauffage. Sa croissance est très faible en station sèche (H2).

Le chêne pubescent est cantonné aux stations très sèches, de basse altitude, non susceptibles de colonisation par le hêtre, à la différence de forêts voisines d'origine RTM où s'observe une remontée biologique. Ces chênaies ne sont pas susceptibles d'exploitation du fait de leur faible potentiel, de pentes trop fortes et du manque total de desserte.

Le pin à crochets est en expansion : il colonise lentement les zones autrefois pâturées, situées en altitude. Il n'était curieusement pas cité dans l'aménagement précédent. Il n'est pas susceptible d'exploitation, sauf cas très ponctuels : il est en effet soit de trop faibles dimensions, soit situé en zones inaccessibles. Ce pin est ici en limite ouest de son aire de répartition naturelle, ce qui lui confère un intérêt écologique certain.

L'épicéa commun domine les autres résineux. Deux cas sont à considérer : les boisements artificiels de la combe de Chabrinel, parcelles 13, 16, 19, 20, âgés d'environ 120 ans, qui donnent des produits intéressants, mais sont sensibles aux chablis ainsi qu'à la pourriture de cœur.

D'autre part cette essence existe également à l'état naturel en limite basse de la pineraie à crochets : une zone homogène a été cartographiée parcelle 18, mais l'essence est bien présente dans le secteur du Pison et sous la dent de Die, en exposition froide. Ces peuplements sont assez peu accessibles (sauf les parcelles 21 et 22). Il s'agit également d'une essence en limite d'aire de répartition et, qui plus est, rare pour le domaine sous influence méditerranéenne. Ces peuplements pourraient être considérés comme un satellite de l'unité de conservation génétique de l'épicéa en forêt domaniale du Vercors, à étudier lors d'investigations génétiques à venir.

Les autres résineux sont constitués par :

- du Pin sylvestre, qui occupe les adrets rocheux et qui est en nette régression,
 - du Pin noir d'Autriche, introduit entre 1881 et 1916, également en nette régression, mais qui a permis la progression naturelle du hêtre et du sapin sous son couvert. Il reste très peu de sujets adultes. Il colonise les zones nues (pierriers), à partir des îlots de reboisement (parcelle 13).
 - du Mélèze d'Europe, anecdotique et qui ne se régénère pas, planté à la même époque que le pin noir.
- **Remarque** : 2,5 ha ont été plantés en Sapin de Nordmann en 1977 parcelle 24 (4300 plants). Il n'en subsiste aujourd'hui que quelques sujets isolés.

Les feuillus divers : alisier blanc, érable sycomore, érable à feuille d'obier, frêne, tilleul à grandes feuilles... sont peut fréquents dans les zones de hêtraie-sapinière, et plutôt cantonnés aux zones inexploitées.

Des plantations de feuillus précieux ont été réalisées en enrichissement parcelles 16 et 33 en 1995 et protégées par des Tubex. L'échec est quasi total.

- **Répartition des types de peuplement**

A l'échelle de la forêt

Il n'y a pas de typologie de peuplements de référence pour ce contexte biogéographique. La typologie utilisée permet des agrégations à l'échelle de l'agence Drôme-Ardèche.

Les peuplements forestiers présentent tous une structure de futaie irrégulière.

Les chênaies pubescentes auraient pu être cartographiées en taillis, au vu de leur faible diamètre et de leur aspect chétif. Dans la mesure où elles n'ont pas fait l'objet de coupes depuis au moins un siècle, cette appellation aurait été abusive. Elles sont de toutes façon hors sylviculture en raison de leur inaccessibilité.

La limite entre formations à buis, pouvant abriter quelques chênes épars et chênaies est parfois difficile à tracer.

Au vu des enjeux de production faible à moyens, cette cartographie a été réalisée par analyse des orthophotoplans, étude de la cartographie existante, complétées par quelques observations de terrain.

Type de peuplement	Surface (ha)	%	Synthèse (ha)	%
Futaie irrégulière Alisier blanc	10,59	1%	Feuillus	28%
Futaie irrégulière Chêne pubescent	163,24	13%		
Futaie irrégulière Erable sycomore*	1,41	0%		
Futaie irrégulière Hêtre*	175,13	14%		
Futaie irrégulière Epicéa commun*	10,14	1%	Résineux	42%
Futaie irrégulière Mélèze d'Europe*	0,9	0%		
Futaie irrégulière Pin sylvestre*	13,23	1%		
Futaie irrégulière Pin à crochets	79,62	6%		
Futaie irrégulière Sapin pectiné*	415,46	33%		
Non boisé = rochers, pelouses, buxaies	378,37	30%		30%
Total	1248,09	100%		

* peuplements en sylviculture pour partie (voir plus loin)

Voir carte des peuplements en annexe

A l'échelle de la surface en sylviculture².

La typologie des peuplements a été affinée pour les surfaces en sylviculture, sur la base de l'inventaire relascopique présenté ci-après. Après les critères de structure et de composition en essence, c'est la répartition en catégories de diamètre qui a été étudiée.

Petits Bois 20 et 25, Bois Moyens 30 à 40, GB 45 et +. Les TGB sont quasiment inexistantes.

² Celle-ci est analysée au paragraphe 1.3.1-B (Desserte)

Type de peuplement	%PB	%BM	%GB	G	Nb de placettes	HET	S.P	A.F	A.R
Clair	NS	NS	NS	7,7	7	54%	41%	0%	6%
PB	70	26	5	18,6	19	19%	30%	9%	42%
PB-BM	49	47	4	21,9	34	33%	45%	3%	19%
BM	24	71	5	18,3	14	31%	64%	5%	0%
IR	30	40	30	15,4	20	39%	43%	7%	11%
IR déficitaire GB	43	44	12	17,6	8	32%	31%	6%	30%
Moyenne	45	45	10	18,3	102	32%	43%	5%	20%

B - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Une description à la plaquette relascopique a été réalisée en 2011, à raison d'un point par ha. 102 placettes ont été décrites selon le protocole figurant en annexe n°2. Ont été exclus tous les points situés en conditions d'exploitation très difficile.

- **Résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur**

Essences	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB		Volume total sur écorce (tige +houp.)
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³ /ha
Sapin pectiné	7,9	43%	3,2		3,2		0,5		0		79
Hêtre	5,8	32%	2,6		2,6		0,7		0		52
Erable sycomore	0,6	3%	0,3		0,3		0,0		0		4
Epicéa commun	1,4	8%	0,9		0,9		0,1		0		14
Pin sylvestre	1,2	7%	0,6		0,6		0,1		0		7
Autres feuillus	0,3	2%	0,2		0,2		0,0		0		2
Autres résineux	1,0	6%	0,6		0,6		0,1		0		7
TOTAL	18,3	100	8,3	46	8,2	45	1,6	9	0	100	162
<i>Erreur relative sur surface terrière (%)</i>											

La répartition feuillus/résineux est de 33/67.

On note un très faible capital sur pied, dominé par le sapin pectiné, et un déficit de gros bois.

Nota : les conditions de végétation, notamment abondance du buis par endroits, conduisent généralement à une minoration du capital lorsqu'il est estimé à la plaquette relascopique, comme c'est le cas ici.

La hauteur potentielle est en moyenne de 18,8 m. Celle du sapin de 17,8 m (17,4 m pour le hêtre)

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Aucun inventaire n'avait été réalisé pour l'aménagement passé.

C - Etat du renouvellement

- **Densité de perches d'avenir sur l'ensemble inventorié (Ø 10 et 15).**

Essence	Nombre/ha	%
Hêtre	78	47
Sapin pectiné	73	44
Epicéa commun	6	4
Pin noir d'Autriche	5	3
Pin à crochets	1	1
Pin sylvestre et Mélèze	3	2
Total	166	

Le renouvellement en perches est suffisant et conforme à la proportion de tiges de catégorie 20 et +. Le faible renouvellement en épicéa découle de la coupe de plantations adultes, renouvelées en hêtre et sapin pectiné.

5 placettes sur 102 présentent une absence de perches de sapin, une seule pour le hêtre.

- **Etat de la régénération**

Strate	Nombre de semis/ha	% placeaux sans régénération
0,5 m < h < 3 m	1 850	43 %
H ≥ 3m et Ø < 7,5 cm	1 030	44 %
Toutes strates		33 %

Le nombre de semis à l'ha est suffisant ainsi que le pourcentage de placeaux avec régénération installée.

Composition de la régénération :

Essence	%
Hêtre	56%
Sapin pectiné	35%
Erable sycomore	4%
Pin sylvestre	2%
Epicéa commun	2%
Alisier blanc	1%
Pin à crochets	1%

La régénération de sapin est inférieure à son poids dans le peuplement adulte.

Dégâts de gibier (sur les placeaux d'étude de la régénération) :

Pas ou peu de traces visibles sur les semis	66%
Traces fréquentes d'abrouissement, mais assez peu sur les pousses terminales (< 20%)	2%
Absence de semis	32%

Au vu de ces chiffres, l'abrouissement des semis par la grande faune ne semble pas problématique en forêt de Romeyer. Ces valeurs sont cependant contradictoires avec le constat que l'on peut faire visuellement, et la relative faiblesse de la régénération de sapin mentionnée ci-dessus.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	faible	moyen	fort	
Production ligneuse	1 078	170			1248 ha

Le niveau d'enjeu a été fortement modifié suite à l'étude de l'aménagement : 420 ha étaient initialement classés en enjeu moyen et 50 ha en enjeu faible.

A - Volumes de bois produits

- **Production moyenne**

Nous ne disposons pas de données précises et actuelles sur la production ligneuse. Au regard de la récolte passée depuis 60 ans (cf. ci-dessous), laquelle n'est pas très élevée et du très faible capital sur pied (inférieur à 20 m²/ha), la production doit être proche de **2 m³/ha/an**, sur la surface en sylviculture.

Un comptage de cernes sur épicéas abattus donne un accroissement radial de l'ordre de 1 à 1,5 mm/an, ce qui correspond à un diamètre de 40 à 60 cm à 200 ans, et donc une production faible.

Un autre exemple est donné par les parcelles 29 et 30, dont la dernière exploitation remonte à 1971, avec un prélèvement de l'ordre de 70 m³/ha. La coupe suivante en 1998 n'a pas trouvé preneur (prélèvement/ha moitié moindre et fortes difficultés d'exploitation). Aujourd'hui, le capital sur pied est encore jugé insuffisant pour un nouveau passage.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : 1988-2011**

Volume	Coupe	Produits accidentels	Total	Prévision	Réalisation	Dont 2007-2011
m ³	20 180	200	21 282	32 520		300
m ³ /an	841	8	887	1 355	66%	60
m ³ /ha/an*			1,51	2,28		0,36

Il s'agit de volumes commerciaux (tige + houppier).

* surface en sylviculture de l'aménagement échu, soit 594 ha.

Le prélèvement moyen est de 65 m³/ha, pour les coupes de jardinage.

Les produits récoltés portent essentiellement sur du sapin pectiné (environ 20% qualité charpente, le reste en palette), et sur du hêtre de qualité chauffage.

La seule coupe commercialisée ces 6 dernières années l'a été en 2011, parcelles 18 et 19. Invendue en adjudication, elle a été négociée à l'amiable à 12,6 €/m³ (épicéa-sapin).

Voir détail en annexe n°4.

Pour mémoire les récoltes antérieures ont été les suivantes :

1952 - 1972 : 1 260 m³/an, avec une très forte récolte de sapins guités

1974 - 1987 : 1 054 m³/an

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le volume récolté depuis 60 ans n'a jamais été quantitativement important. Malgré cela, compte tenu du très faible niveau de capital atteint aujourd'hui avec moins de 19m³/ha, on peut penser que la récolte a été supérieure à la production et que la forêt a été décapitalisée. Une inconnue porte sur la mortalité naturelle, non récoltée (le niveau de produits accidentels constaté est très faible avec 1% de la récolte totale) et non estimée.

On constate une érosion progressive du volume récolté, liée à l'évolution des modes d'exploitation. Cela affecte la surface exploitée, plus que les prélèvements à l'ha. Plusieurs facteurs de baisse peuvent être avancés :

- interdiction de débarder dans les thalwegs avec ruisseaux permanents ou temporaires, qui affecte le secteur de Bonnetombe-Ménil (parcelles 47 à 51, 53 et 54). Les dernières exploitations remontent à 1995 sur ce secteur.
- abandon du lançage, qui affecte l'ensemble des hauts de versant : la surface exploitable se trouve limitée à une longueur de câble depuis la piste.
- hausse des coûts d'exploitation, qui rendent invendables les coupes avec une longueur de traîne importante (parcelles 34 à 44)³.
- faiblesse de la voirie publique : piste du ravin des Charosses impraticable aux grumiers, D742 en fond de vallée étroite, avec une limitation de tonnage à 6tonnes/essieu.
- fermeture de la scierie artisanale de Romeyer, non reprise des entreprises d'exploitation forestière à la retraite des intéressés (plus d'exploitant local).

En pratique seuls 29 ha ont été parcourus en 2ème série (protection-production) sur les 113 ha programmés. Dont certaines coupes qui ne pourraient plus être commercialisées aujourd'hui pour les raisons avancées ci-dessus.

En première série une importante coupe de 2 600 m³ a été assise dans les parcelles 21 et 22 en 1997. Un barre rocheuse sépare ces parcelles de la vallée de Chabrinel. Le débusquage a été fait classiquement au tracteur, arrivé par les Hauts-plateaux du Vercors. La vidange s'est faite au moyen d'un câble. Il est probable que l'érosion du cours des bois ne permette pas de renouveler cette opération⁴.

La médiocre qualité moyenne des bois renforce de surcroît la faible attractivité économique de la forêt de Romeyer.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	2,6	0,4	non	médiocre		touristique
	empierrées	1,4			moyen	chute de blocs	fermée à la circulation
	terrain nat.	4,0			moyen	chute de blocs	
Routes publiques participant à la desserte		0					
Pistes et sommières		5	0,4	non	moyen	érosion	
Ancrages câbles		Nb : 0					

N.B : longueur des sentiers de gestion environ 25 km, soit 20km/100ha.

³ La dernière exploitation de la parcelle 34 a par exemple été réalisée en 1992 par un agriculteur double-actif, habitant le village de Romeyer. Il n'arrivait à faire que 2 traînes par jour, de la parcelle au dépôt...

⁴ bois vendus sur pied à 7,6 €/m³. Coût d'exploitation estimé à 39 €/m³ : bûcheron 9 €, débardeur 9€, câble 21 €/m³.

La route revêtue est la RF de Fournaire, hors forêt. Elle est exclue du calcul de densité.

La forêt est très mal desservie. Son accès, en fond de vallée, est par lui même assez long. Suite à des éboulements répétés, la route forestière du Château est désormais fermée à la circulation publique, par une barrière située à l'entrée de la forêt. Il n'y a donc aucun accès motorisé ouvert au public sur l'ensemble de la surface.

- **Schémas de desserte existants**

La forêt n'est concernée par aucun schéma de desserte. Celui du Vercors drômois commence immédiatement au nord.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Le seul canton desservi, avec difficultés, est celui entourant la maison forestière du Château (voir carte).

Aucun accès autre que piéton n'existe pour les cantons des Econdus (parcelles 1 à 12), de Serre Reynier (13p, 14, 15), ainsi que pour l'ensemble des parcelles situées au sud de la dent de Die (31 à 54). Il n'y a pas non plus de route accessible en contrebas, pour une exploitation par câble.

Les nombreux accidents de terrain, l'érosion active au passage des ravins, la relative médiocrité des peuplements, l'éloignement de la voirie publique font qu'aucune amélioration n'est envisageable à moyen terme pour un coût raisonnable.

Trois classes de difficulté d'exploitation sont cartographiées :

- D1 : le tracteur circule partout ou presque : zone limitée à l'ancienne ferme de Chabrinel, parcelle 16
- D2 : le tracteur reste sur les pistes, câblage 50 m en amont 150 m en aval
- D4 : exploitation par câble-mât, avec présence d'une route accessible aux grumiers.

Les surfaces occupées par ces 3 classes constituent la surface en sylviculture.

Comme évoqué précédemment, la zone cartographiée en D4 parcelles 21 et 22 est hybride, car elle nécessite la combinaison d'une exploitation traditionnelle (zone de relatif replat) avec la descente des bois par câble, ce qui génère un surcoût important.

Le surplus de la forêt est inexploitable, soit pour raisons de fertilité faible ou d'accessibilité rédhitoire (cas de l'ensemble des parcelles 1 à 12 où des plages de hêtres productifs existent, mais où le coût de création d'une desserte restera toujours prohibitif : forêt "perchée", sans accès possible au câble-mât).

Sont identifiées les zones productives, non desservies. Elles correspondent aux surfaces exploitées ces dernières décennies. Trois ensembles sont distingués :

- parcelle 17, où la route est emportée à plusieurs reprises par des ravines. Le franchissement du ruisseau de Meyrosse est à organiser. La faible surface exploitable rend cependant aléatoire tout investissement.

- parcelles 34 à 44, cantons des Charbonnières et Pré Soulier. Le problème est principalement externe à la forêt : contournement du Hameau du Moulin, mise au gabarit "grumiers" de la route existante, prolongement éventuel en forêt privée sur plusieurs kilomètres. Quand bien même ces parcelles seraient desservies, les peuplements ne seraient pas exploitables avant une vingtaine d'années, car actuellement sous-capitalisés.

- parcelles 51, 53, 54, cette zone est citée pour mémoire, car aucun scénario de desserte, économiquement supportable, ne se dessine. Une éventuelle desserte par Valcroissant, complexe et coûteuse, ne réglerait pas le point noir sur la voirie publique existant en aval de l'abbaye (encorbellement rocheux interdisant le passage des grumiers).

Tableau récapitulatif de l'exploitabilité

Difficulté d'exploitation	Surface (ha)
D1 : exploitabilité totale	15,05
D2 : pentes fortes, coupes treuillables	83,73
D4 : vidange par câble	71,66
Zones improductives	931,86
Zones productives mais non desservies	145,79
Total	1 248,09

Voir carte de la desserte et de l'exploitabilité en annexe.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)			
	sans objet	ordinaire	reconnu	fort
Fonction écologique			1149	99

Les 99 ha en intérêt fort sont inclus dans la réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors.

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors	99*		Plan de gestion RN 2010-2019
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional	1 243		PNR du Vercors
Natura 2000 Habitats (ZSC)	142	<i>Rebord méridional du Vercors</i> FR8201682	DOCOB en cours de rédaction
Natura 2000 Habitats (ZSC)	83	<i>Hauts Plateaux du Vercors</i> FR8201744	DOCOB 2005 - 2010
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	99	<i>Hauts Plateaux du Vercors</i> FR8210017	DOCOB commun avec ZSC
ZNIEFF de type I	1 180	38230002	Falaises et pieds de falaises de la bordure méridionale des hauts plateaux du Vercors
ZNIEFF de type I	59	38230004	Hauts plateaux sud du Vercors
ZNIEFF de type II	1 248	3823	Hauts plateaux sud du Vercors

* à noter que, selon le décret de création de la réserve naturelle, la surface cadastrale de celle-ci sur le territoire communal de Romeyer est de 85,94 ha, intégralement en forêt domaniale. Les imprécisions quant aux limites communales en haut de falaise expliquent vraisemblablement cet écart de 13 ha, sur un linéaire important (environ 12 km).

La partie de la forêt concernée par un docob en cours de validité est celle de Peyrole, déjà incluse dans la réserve naturelle.

Les actions du docob applicable sur cette parcelle sont :

- Action 7a : inventaire des chiroptères
- Action 11a : cartographie des secteurs d'utilisation de falaise par les espèces rupestres, croisée avec la pratique d'activités de falaise
- Action 11c : suivi des populations d'espèces rupestres.

Pour mémoire il s'agit d'une zone hors sylviculture.

La charte Natura 2000 est disponible pour le site des Hauts-Plateaux du Vercors et l'ONF y a adhéré. Il n'y a aucune incidence sur la gestion forestière dans la mesure où les surfaces concernées sont à Romeyer hors sylviculture, et plus généralement hors gestion (pastorale, accueil du public...).

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Rien à signaler, en particulier absence d'espèces invasives connues.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

La liste floristique a été établie par extraction de la base du Conservatoire botanique alpin, complétée par quelques observations réalisées dans le cadre de l'aménagement.

Flore remarquable	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	protection
Sabot de Vénus	7 mentions	2 stations en zone exploitée, à préserver totalement lors des martelages	N, DHII
Bérardie laineuse	Col des Bachassons	Citation ancienne, non revue	N
Panicaut Blanche épine		Bas de la p 18 : risque de destruction lors des débardages	N
Primevère oreille d'ours	9 mentions	Rochers : pas d'incidences de la gestion forestière	N
Pulsatille de Haller		Pelouses rocailleuses : pas d'incidences de la gestion forestière	N
Berce naine	10 mentions	Eboulis : pas d'incidences de la gestion forestière	N
Iberis nain	7 mentions	Id	N
Raiponse de Charmeil		Rochers : pas d'incidences de la gestion forestière	R
Grassette à grandes fleurs		Rochers : pas d'incidences de la gestion forestière	R
Pyrole verdâtre			R
Listère cordée		Pessière hors sylviculture. 2e station drômoise	Non
Ail victoriale		Hêtraie hors sylviculture	LRR
Saxifrage du Dauphiné		Rochers : pas d'incidences de la gestion forestière	LRN
Tulipe de Celse			LRR
Potentille laineuse		Rochers : pas d'incidences de la gestion forestière	LRN
Campanule des Alpes			LRN
Gaillet des rochers		Rochers : pas d'incidences de la gestion forestière	LRN

Statuts :

N: protection nationale

R: protection régionale

DH II : annexe II de la directive Habitats

LRR : liste rouge régionale

LRN : liste rouge nationale

Cette liste pourrait encore être considérablement allongée de plusieurs espèces en liste rouge régionale, non protégées ou d'espèces simplement rares. La plupart des espèces citées poussent en milieu asylvatique et sont donc peu sensibles à la gestion forestière.

Le lichen pulmonaire, *Lobaria pulmonaria*, est également présent, quoiqu'en nombre de stations limité. Il est très lié aux forêts anciennes.

Faune remarquable	Liste rouge régionale	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
Aigle royal	VU	L'avifaune est particulièrement riche, les observateurs de la LPO ont noté 97 espèces différentes ces dernières années. Parmi celles-ci de nombreuses espèces sont rupestres et donc peu sensibles au dérangement par les activités forestières. Conservation des arbres à cavités ou porteurs d'aire. Mesures spécifiques à prendre au cas par cas pour les espèces les plus exceptionnelles : vautour moine, tétras-lyre, aigle royal...	N, DO
Faucon pèlerin	VU		N, DO
Tétras lyre	VU		DO
Gélinotte	NT		DO
Chouette de Tengmalm	VU		N, DO
Bartavelle	NT		DO
Gypaète barbu	CR		N, DO
Vautour fauve	VU		N, DO
Vautour moine			N, DO
Bruant jaune	VU		N
Gobemouche noir	VU		N
Busard Saint-martin	VU		N
Crave à bec rouge	EN		N, DO
Hirondelle rustique	EN		N
Perdrix grise	CR		DO
Pouillot siffleur	EN		N
Autour des Palombes			N
Bouquetin	NT		N
Loup			N
Marmotte	LC		N
Rosalie des Alpes		Maintien de hêtres morts et dépérissants	N, DH

N : protection nationale

DH : Directive habitats

DO : Directive Oiseaux

Pour mémoire, signalons que c'est à Romeyer que l'ours fut aperçu pour la dernière fois dans la Drôme, dans les années 1930.

Le loup est peu implanté : aucune prédation n'a été constatée sur des chèvres et moutons errants, constituant pourtant une proie facile.

Le bouquetin est en expansion.

- Habitats naturels

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Milieux forestiers					
Chênaie pubescente à buis. <i>Buxo-Quercetum</i>	Non	/	41.71	Milieu très répandu	163.24
Hêtraie sèche <i>Buxo-Fagetum</i>	Non	9150-8	41.16	Milieu répandu. Peu sensible. peu exploité localement	Non cartographié en détail
Hêtraie-sapinière <i>Calaminto-Fagetum</i>	Non	/	41.174	Milieu répandu. Traitement irrégulier bien adapté	
Pessière sur blocs <i>Asplenio-Piceetum</i>	Non	9410-1	42.21	Très rare, limite d'aire. Maintien hors exploitation	1,68
Pineraie à crochets <i>Cotoneastro-Pinetum</i>	Oui	9430-7	42.422	Rare. Milieu non exploité	79,62
Erablaie à Scolopendre <i>Phyllito-Aceretum</i>	Oui	9180-4	41.4	Très rare, peu typé. Récolte possible de bois de qualité	1,41
Erablaie à alisier blanc <i>Sorbo-Aceretum</i>	Oui	9180-7	41.4	Présence à confirmer. Milieux hors sylviculture	10,59
Milieux non forestiers					
Buxaie	Non	5110-3	31.82	Milieu répandu, non exploitable	90,86
Eboulis thermophiles peri-alpins	Non	8130	61.31	Hors exploitation	NC*
Eboulis calcaire subalpin	Non	8120-2	61.22	Milieu rare. Vigilance sur la gestion des sentiers : transhumance et randonnée	NC*
Dalles calcaires	Non		62.3		NC*
Falaises calcaires ensoleillées	Non	8210-11	62.151	Milieu répandu, non exploitable	NC*
Grottes non exploitées pour le tourisme	Non	8310	65		NC*
Pelouses calcicoles mésophiles <i>Mesobromion</i>	Non	6210-16	34.322	Très localisé. Enrichissement	NC*
Pelouses calcicoles xérophiles <i>Xerobromion</i>	Non	6210-30	34.33	Très localisé, peu accessible	NC*
Pelouse subalpine à Seslerie	Non	6170	36.43	Localisé	NC*
Mare artificielle	Non	/			NC*

* NC : non cartographié

Synthèse à dire d'expert : aucune étude exhaustive n'a été réalisée sur ce territoire. Un diagnostic approfondi de plusieurs habitats serait bienvenu, dans le cadre de Natura 2000 : formations à alisier blanc sur éboulis, éboulis, pelouses, pineraie sylvestre...

Rappelons ici l'intérêt écologique présenté par une population naturelle d'épicéas en limite d'aire de répartition. Et le risque d'hybridation avec les plantations réalisées vers 1900.

- Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire

Une carte des habitats naturels a été dressée en 2004 par le Conservatoire botanique alpin sur la réserve naturelle nationale des Hauts-plateaux du Vercors. Elle ne concerne donc que très marginalement la forêt domaniale, pour des zones essentiellement cartographiées en rochers. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas reproduite ici. La carte des habitats naturels du site Natura 2000 "Rebord méridional du Vercors" n'est pas encore disponible.

- **Forêt subnaturelle**

La forêt présente deux noyaux qui peuvent être qualifiés de forêt subnaturelle, selon les critères de l'instruction 98-T-37 du 30/12/1998 : essences autochtones, régénération naturelle, traitement passé en futaie, absence d'intervention depuis 1945, présence de nombreux bois morts et d'arbres sénescents.

Un premier noyau a été cartographié lors de l'inventaire des forêts subnaturelles de l'arc alpin en 1993 (N. GRESLIER). Il porte sur une surface de 200 ha, parcelles 40 à 52. Ce noyau est classé dans cette enquête en degré de subnaturalité 3 (le plus élevé sur une échelle de 1 à 3).

Un deuxième noyau est constitué des parcelles 1 à 12, soit 285 ha. Ces parcelles avaient été cédées à la commune de Romeyer en 1849, laquelle les a rétrocédées à l'Etat vers 1900. Depuis cette date, aucune coupe ni travaux sylvicoles ne semblent y avoir été entrepris. Cette zone comprend de nombreux espaces ouverts, des buxaies et chênaies pubescentes en bas de versant, mais aussi des plages de hêtraies matures, inaccessibles à l'exploitation. Elle a été déclarée lors de l'enquête de 1995 sur les peuplements forestiers de montagne non exploités ou faisant l'objet d'une exploitation marginale. Une proposition de classement de ce secteur en réserve intégrale avait été faite en 2000.

9 arbres morts (catégories de diamètre 20 et +) ont été recensés en moyenne sur chaque placette d'inventaire Cf. § 1.2.2.B. Cela représente approximativement un volume de 10 à 15 m³/ha.

- **Voir carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt en annexe**

En conclusion la forêt de Romeyer constitue un haut-lieu pour la conservation de la biodiversité, du fait de sa diversité en habitats, de sa richesse en espèces patrimoniales et de la présence de forêt subnaturelle sur une surface importante. La richesse en rapaces est particulièrement remarquable.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)			
	sans objet	local	reconnu	fort
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1213	35	

Le classement en enjeu moyen découle de l'existence d'un périmètre de protection rapproché de captage d'eau.

L'enjeu "accueil et paysage" est considéré comme local sur l'ensemble de la surface, notamment du fait d'une fréquentation faible, comparée à d'autres sites.

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

La forêt est située dans l'unité paysagère "Contreforts sud du Vercors dominant la combe de Die". Il n'y a pas d'étude paysagère existante, ni de schéma d'accueil du public, concernant la forêt de Romeyer

- **Classements réglementaires**

Site classé du pas de l'Aiguille (04/04/1946) et le site inscrit de l'abbaye de Valcroissant (22/01/1947) jouxtent la forêt. Le léger empiètement de la carte de ces sites sur la forêt (moins de 2 ha dans chaque cas) est lié à l'imprécision de ces cartes. La forêt n'est pas concernée par ces zonages.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Pas de Chabrinel	Site naturel	Faible	transhumance
Dent de Die	Site naturel	Très faible	escalade

Un bel alignement de vieux hêtres tortueux peut être signalé le long de la piste bordant la parcelle 24.

Bien que le site du Château constitue un des accès aux Hauts-plateaux du Vercors et à la réserve naturelle, la fréquentation reste faible, avec quelques dizaines de visiteurs par jour au maximum.

Le site d'escalade de la Dent de Die est utilisé essentiellement par les pompiers, gendarmes et militaires, venant parfois d'autres régions. Il ne figure pas sur la liste des sites d'escalade de la FFME. Des voies sont également équipées aux rochers du Pestel (parcelle 51). Il ne s'agit pas non plus d'un site officiel, déclaré.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	/	/
Intermédiaire	Ensemble des sentiers de randonnée	Vision interne : ambiances forestières variées + fenêtres paysagères
	Dent de Die	Paysage emblématique du Diois, perceptible depuis la ville de Die, en vision éloignée
	Roc de Peyrole, rochers de Plautret, Tête du Faisan	Ensemble des rochers soulignant la montagne du Glandasse et les plateaux du Vercors

Les paysages visibles depuis les nombreux sentiers de randonnée sont souvent très remarquables, mais la faible fréquentation ne leur confère pas une sensibilité marquée. Par ailleurs, l'intérêt paysager est essentiellement constitué par l'élément minéral, sur lequel l'action du forestier est nulle, hors la question des éventuelles créations d'infrastructures. Enfin le traitement en futaie irrégulière induit un faible impact paysager des coupes. Les éléments à prendre en compte portent sur les paysages internes : qualité des exploitations (reçepage des bris, nettoyage des dépôts) et le maintien des sentiers pittoresques (parfois élargis en pistes de débardage dans le passé).

- **Description succincte des équipements touristiques**

L'accueil du public se cristallise autour du gîte du Château, parcelle 25. Suite à la création du Parc naturel régional du Vercors, des travaux ont été réalisés en 1970-73 visant à :

- améliorer l'accès routier
- créer des parkings (parcelle 27 et parcelle 16)
- installer des tables-bancs.

L'accès motorisé était alors possible jusqu'aux ruines de la ferme de Chabrinel, parcelle 16. Ce site est prisé des habitants du Diois, pour la fraîcheur estivale qu'il procure et des randonneurs pour l'accès au plateau du Vercors, par les pas des Econdus, de Chabrinel ou du Pison.

L'affaissement de la RF du Château et la chute quasi-permanente de blocs ont conduit l'ONF à fermer cette route à l'entrée de la forêt en 2007. Une barrière est installée en limite de forêt, parcelle 29. L'ancien chargeoir, situé hors forêt, sert à présent de parking, bien qu'il soit un peu exigu. Les tables-bancs, présents au Château et à Chabrinel, sont peu utilisés à présent qu'ils se trouvent à 20 minutes à pied du parking. Leur état se dégrade et justifie un démontage.

Après un temps d'adaptation, cet état de fait semble aujourd'hui accepté du public. En période hivernale, la RF de Fournaire, n'étant pas déneigée, se trouve fermée à la circulation par une barrière à son départ (point coté 770, hors forêt).

La forêt est sillonnée de nombreux sentiers, à vocation multiple : tourisme pédestre, gestion forestière, cynégétique. La plupart sont balisés et entretenus par le Département. Des fenêtres paysagères ont été ouvertes dans le cadre d'un programme piloté par le PNR. Le plus connu est le sentier dit "nivelé", qui permet la traversée de la forêt depuis le col de Ménil (p 51) jusqu'aux Econdus (p 7). Certaines portions de sentiers présentent un appareillage en pierres sèches remarquable.

Deux sentiers sont interdits (signalétique mise en place par les services du Département) du fait de l'érosion : le sentiers des Echaliers parcelle 15, et la portion du sentier nivelé au niveau de Viresac.

Cette dernière fait l'objet d'une déviation.

Par ailleurs le sentier du pas des Bachassons (p 40) demanderait à être restauré intégralement dans la traversée de l'éboulis. Les conditions de sécurité y deviennent limites pour des randonneurs non avertis.

Le gîte forestier du Château (dénommé maison forestière sur les cartes) est une construction en dur composé de deux pièces superposées. Son usage est réservé au service forestier. Un petit refuge en bois, ouvert au public, est situé à côté.

Un autre refuge, le Pison, est ouvert au public parcelle 21.

Enfin le refuge de Ménil (parcelle 50), simple cabane en pierre, est peu fréquenté et en voie d'effondrement.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Du point de vue de la gestion forestière, le fait que la forêt ne soit plus du tout accessible aux véhicules à moteurs est plutôt une bonne chose quant à la quiétude des lieux, la cueillette des champignons, l'exercice de la chasse. Ajouter vingt minutes de marche à une excursion de la journée n'est pas rédhibitoire, vu l'intérêt paysager de ces randonnées.

Par contre le site mérite mieux qu'un parking trop étroit auquel on accède par une route en mauvais état. Un projet global, incluant la viabilité des sentiers, devra être étudié avec les collectivités concernées.

B - Ressource en eau potable

Captage	Localisation	Périmètres de protection			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		Immédiat	Rap-proché	Eloigné	
Les Rayes	Parcelles 43 à 48, 02	non	35ha	186 ha	Pas de "coupes forestières totales". Pas de création de pistes "entamant le profil des versants". Pas de sous-solage.

Le captage des Rayes fournit la quasi-totalité de l'eau potable de la ville de Die. Il n'y a pas de coupes prévues sur ces parcelles pendant la durée de l'aménagement.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)			
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort
Protection contre les risques naturels	1 248			

Il n'existe aucun enjeu socio-économique menacé par un aléa naturel en forêt de Romeyer : habitat, voie de communication, réseaux...

La forêt est cependant affectée par des aléas naturels, du fait de la nature des roches et des fortes pentes :

- glissement de terrain ayant récemment affecté 1 ha parcelle 27.

- érosion active aux rochers de l'Echelette (p 1), de Peyrole (p 52), aux ravins du Grand Huffert, de la Grande Cheneau, de la Petite Cheneau... Cet état de fait a empêché dans le passé toute desserte de la partie sud de la forêt. Il nécessite une mise en sécurité, un détournement voire une interdiction d'utilisation des sentiers ouverts au public (les Echaliers p 15 et Viresac p 35).

Le ravin le plus contraignant pour la gestion est celui du Grand Huffert, traversé par la RF du Château, laquelle conditionne l'accès à la partie Est de la forêt (parcelles 13, 18, 20, 24). Le ravin est franchi par un radier bétonné, lequel doit être purgé régulièrement pour permettre le passage. Des crédits RTM ont été mis en oeuvre ponctuellement sur ce site en 1996.

- chute de blocs : impacts disséminés qui nécessitent un épierrement régulier des pistes forestières et qui a conduit à fermer au public la route forestière du Château pour raisons de sécurité.

DOCUMENT ONF DESTINE A LA CONSULTATION DU PUBLIC

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Faible productivité. Sapin pectiné attaqué par le gui et menacé par les changements climatiques. Faible capital sur pied. Régénération naturelle satisfaisante.</p>	<p>Poursuite du traitement irrégulier. Favoriser le développement du hêtre. Augmenter le capital sur pied. Compte tenu de la faible qualité des bois et des difficultés d'exploitation, allonger la rotation pour augmenter le prélèvement/ha.</p>
<p>Faible accessibilité de la forêt : problèmes externes et internes à la forêt</p>	<p>Entretien du réseau existant. Réfléchir avec la forêt privée à une amélioration de la desserte aux Charoses. Préciser les conditions techniques et économiques d'une exploitation par câble.</p>
Fonction écologique	
<p>Richesse importante en habitats, faune flore</p>	<p>Développer les connaissances (cartographie, inventaires) en s'appuyant sur le réseau Natura 2000. Valoriser cette richesse (par un statut de réserve biologique ?).</p>
<p>Populations d'essences en limite d'aire (pin, à crochets, épicéa)</p>	<p>Etudes à conduire dans le cadre de l'adaptation des essences aux changements climatiques.</p>
<p>Importante surface de forêt subnaturelle</p>	<p>A valoriser auprès de la RN des Hauts-Plateaux et du PNR. Protocole de suivi à mettre en place.</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<p>Protection des captages d'eau de la ville de Die (parcelles 43 à 48, 52)</p>	<p>Surface hors sylviculture pour la durée de l'aménagement. Fonction de protection à valoriser auprès de la collectivité.</p>
<p>Site attrayant pour la randonnée - paysages remarquables. Accessibilité moyenne (route, parking, accueil).</p>	<p>Revoir les conditions d'accueil en lien avec les collectivités. Valoriser l'intérêt écologique.</p>
Protection contre les risques naturels	
<p>Pas de risque car pas d'enjeu socio-économique avéré</p>	<p>Vigilance sur les aléas actifs conditionnant le maintien de l'accès.</p>
<p>Risque d'incendie faible</p>	<p>Pas de mesure particulière.</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
<p>Intérêt du territoire pour la grande faune gibier.</p>	<p>Entretien des limites et des sentiers de gestion pour de bonnes conditions d'exercice de la chasse. Vigilance sur l'équilibre forêt-gibier.</p>

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	170,44	594,09
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production		
Hors sylviculture de production	1 077,65	653,31
Total : surface retenue pour la gestion	1 248,09	

Pour mémoire la surface réellement parcourue en coupe lors de l'aménagement écoulé est proche de 330 ha et donc bien inférieure à la surface annoncée de 594 ha de laquelle ont été déduits les milieux non boisés et les peuplements improductifs.

La surface en sylviculture correspond aux zones d'exploitabilité D1, D2 et D3 Cf. § 1.3.1.B. Les autres zones productives mais non desservies sont laissées hors sylviculture pour la durée de l'aménagement, compte tenu de leur faible capital et/ou de l'impossibilité de créer une desserte à coût raisonnable. Ce classement sera bien évidemment révisable par la suite.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Hêtre		170,44	/	40-45	Feuillus divers	S, H3
Total surface en sylviculture						

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Sapin pectiné			/	40-45	Hêtre, Sycomore, Epicéa	S
Epicéa			/	40-45	Hêtre, Sycomore	S

Le hêtre est appelé à devenir d'essence dominante de la forêt, sur la zone exploitable. L'attaque chronique du gui du sapin ainsi que les changements climatiques redoutés excluent de retenir le sapin pectiné comme essence principale. Pour autant, l'extensification de la sylviculture (longueur des rotations) ne permettra pas une gestion active du mélange d'essences et fera que le sapin devrait demeurer bien présent dans les décennies à venir, sauf changement climatique radical.

L'épicéa doit être limité en dehors de ses stations naturelles : d'une part il est sensible à la pourriture de coeur, d'autre part il peut conduire à une pollution génétique de la population naturelle locale. Rappelons que l'étude de celle-ci, située en limite d'aire de répartition, pourrait ce révéler utile dans le cadre des recherches sur l'adaptation des essences aux changements climatiques.

- **Carte des essences objectifs**

Sur l'ensemble de la zone en sylviculture, l'objectif est la hêtraie (sapinière). Une carte n'est donc pas utile.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Sans objet.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière		20	18,3	A
% de la surface avec une régénération satisfaisante		10	67	
Densité de perches		50	166	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe*		3,93		

* coupes conditionnelles exclues.

La cible en surface terrière est calée sur le GSM Alpes du sud, qui indique une valeur moyenne de 20 m²/ha après coupe pour les sapinières sèches.

2.4 Classement des unités de gestion

Il n'est pas utile dans le cas présent de créer d'unités de gestion infra-parcellaires. Les groupes sont constitués par parcelles entières. En annexe 4 figure un tableau de classement par parcelle.

Groupe	Parcelle = UG	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface boisée hors sylviculture (ha)
Irrégulier IRR Un passage en coupe durant la période	13	39,06	10,00	21,35
	16	17,91	13,61	3,29
	17	10,31	0,88	8,87
	18	33,86	2,12	10,17
	19	16,69	10,81	1,84
	20	13,89	13,25	0,02
	21	28,54	8,86	14,67
	22	23,40	9,48	13,85
	23	16,79	0,24	13,89
	24	23,12	20,51	1,34
	25	18,55	10,68	7,35
	27	18,91	16,35	0,44
	28	16,75	0,00	13,03
	29	11,66	11,66	0,00
	30	11,89	10,20	1,69
	32	23,65	23,65	0,00
	33	9,92	8,14	1,50
S. total IRR		334,90	170,44	113,30
Hors sylviculture HSN	38	30,66		22,77
	39	10,70		10,70
	40	39,84		28,44
	41	28,56		24,94
	43	43,35		40,86
	44	15,63		15,48
	50	21,55		20,27
	51	24,02		24,02
	53	21,04		21,04
	54	22,47		22,29
S. total HSN		257,82	0,00	230,81

Groupe	Parcelle	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface boisée hors sylviculture (ha)
	= UG			
	1	24,71		11,45
	2	32,70		18,72
	3	20,45		7,69
	4	19,37		3,79
	5	27,00		13,26
	6	24,97		17,62
	7	35,13		8,93
	8	41,56		21,90
	9	11,41		9,75
	10	15,35		9,65
	11	16,97		8,38
	12	15,96		15,14
Hors sylviculture en libre évolution	14	18,07		10,34
	15	17,23		11,73
HSN-LE	26	16,57		12,31
	31	18,83		15,59
	34	28,54		22,14
	35	18,01		12,45
	36	16,68		9,95
	37	27,77		11,85
	42	20,96		19,43
	45	12,08		11,57
	46	14,13		13,77
	47	9,33		9,09
	48	30,94		27,89
	49	20,97		9,27
	52	99,68		11,51
S. total HSN-LE		655,37	0,00	355,17
	Total	1248,09	170,44	699,28

- Voir carte d'aménagement ci-après

2.5 Programme d'actions pour la période 2013 - 2032

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	2	Faire rectifier au cadastre la propriété de la route	RF de Fournaire		0
FON 2	1	Faire une reconnaissance contradictoire des limites pour les zones pâturées	parcelles 18, 21, 40?		0
FON 3	1	Entretien des limites	Périmètre	Nécessité pour la surveillance de la chasse	2 000
FON 4	1	Entretien du parcellaire	Surface en sylviculture		1 000
Coût total FONCIER (€)					
Coût moyen annuel FONCIER					3 000

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Etablir les concessions de pâturage nécessaires pour les zones sur les Hauts-plateaux du Vercors, en lien avec les gestionnaires de la réserve naturelle.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Guide des sylvicultures de montagne, Alpes du Sud françaises (2012). Futaie irrégulière par bouquets.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Dans l'hypothèse du développement de l'exploitation par câble mât⁵, il serait nécessaire de surseoir dans un premier temps à l'exploitation des bas de versant, accessibles au tracteur, de façon à exploiter ultérieurement l'ensemble du versant au câble lorsque le volume sur pied sera suffisant. En pratique, cela reviendrait à geler l'exploitation de nombreuses parcelles pour cette durée d'aménagement, pour une faisabilité du câble très théorique.

La base de la programmation de coupes repose donc sur les surfaces exploitables au tracteur. A titre indicatif sont ajoutées des coupes conditionnelles, exploitables au câble. La condition majeure est une hausse du prix des bois sur pied par rapport au cours actuel, tant pour le sapin que pour le hêtre.

Les coupes des parcelles 29 et 30, inexploitables autrement qu'au câble, pourront constituer un test local à partir duquel les décisions seront prises pour les autres parcelles.

⁵ De préférence du petit câble mât, plus facile à rentabiliser dans ce contexte (5 à 800 m de câble).

Programme de coupes

Année	Parcelle =UG	Dernier passage	Type de peupl.	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Coupes programmées	Coupes conditionnelles	Observations
						Surface à parcourir (ha)	Surface à parcourir	
2018	25	1984	I S.PX1	IRR	18,55	2,73	7,95	2/3 supérieurs conditionnés par la faisabilité d'une exploitation par câble
2018	27	1998	I S.PX1	IRR	18,91	8,37	7,98	
2020	32	2003	I S.PX1	IRR	23,65	21,18	2,47	
2020	33	2003	I S.PX1	IRR	9,92	1,65	6,49	partie câble à faire avec p 29 et 30
2021	29	1971	I S.PX1	IRR	11,66		11,66	conditionné par la faisabilité d'une exploitation par câble
2021	30	1971	I S.PX1	IRR	11,89		10,20	
2023	24	1999	I S.PX1	IRR	23,12	6,11	14,40	station de Sabot de Vénus à préserver 3/4 supérieurs au câble
2025	20	2005	I S.PX1	IRR	13,89	8,84	4,41	moitié supérieure au câble
2026	16	2006	I S.PX1	IRR	17,91	14,87		station de Sabot de Vénus à préserver
2028	13	2003	I S.PX1	IRR	39,06	10,00		
2030	21	1997	I S.PX1	IRR	28,54		8,86	conditionné par la faisabilité économique d'une exploitation par câble
2030	22	1997	I S.PX1	IRR	23,40		9,48	
2032	18	2011	I S.PX1	IRR	33,86	2,12	8,05	haut de la P. 19 à ajouter si possibilité câble
2032	19	2011	I S.PX1	IRR	16,69	2,76		confirmée pour les parcelles précédentes
Total						78,63	91,95	
Total/an						3,93		

Voir en annexe le programme de coupes avec VPR.

Pour plusieurs parcelles, une partie est exploitable classiquement et l'autre par câble, c'est la raison pour laquelle une année unique est proposée pour le passage en coupe. En cas de faisabilité économique du câble, c'est l'ensemble de la coupe qu'il faudra exploiter par ce moyen, à ce jour plus qu'incertain dans le contexte de Romeyer.

- **Volume présumé récoltable**

Types de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Irrégulier, coupes programmables	16	320	181	3 622
Irrégulier, coupes conditionnelles	24	480	267	5 349
Total	40	800	448	8 971

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

Avec F = 0,55 et Ht = 20 m.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. Toutefois, le volume commercial récolté fait bien entendu aussi l'objet d'un suivi.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Longueur (km)	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Entretien courant du réseau						
DESn	En continu	Entretien courant du réseau		8		5 000
Coût total DESSERTE (€)						
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						5 000

Remarque : il faudrait réfléchir avec la forêt privée aux conditions d'amélioration de la desserte dans le secteur du ravin des Charoses. Cette action porte sur :

- le contournement du hameau du Moulin, inaccessible aux camions
- la mise aux normes de la route existante pour la rendre accessible aux grumiers
- son prolongement éventuel à travers des propriétés boisées privées pour accéder au pied de la forêt domaniale ou tout autre endroit à partir duquel exploiter le versant par câble.

L'aboutissement de ce projet conditionnera pour une bonne part la révision d'aménagement en 2032. Les peuplements auront alors pris un peu de volume et la question de leur exploitation se posera si la question de la desserte est réglée.

Coût de l'action : temps de personnel

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface concernée	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
	Travaux de jardinage (FIR1)	En sylviculture	75		600	45 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						45 000
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						2 250

Compte tenu de la qualité médiocre des produits et de la faible productivité, les investissements sylvicoles doivent être limités au strict minimum nécessaire au dosage des essences, afin notamment de limiter la place du sapin.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF. La gestion sylvicole mise en oeuvre intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités
- maintien d'arbres sénescents, à cavités ou de très gros diamètre
- mélanges des essences
- maintien de lisières forestières diversifiées

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	0
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	403,87
	Total	403,87

A noter que la surface en sénescence est potentiellement plus importante. Le chiffre ci dessus résulte d'un classement par parcelles entières. La surface boisée hors sylviculture est au total de 782 ha, sur lesquels seuls 146 ha (classés productifs mais non accessibles) sont susceptibles d'exploitation future.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Suivi des stations connues de Sabot de Vénus dans les zones en sylviculture, avant toute action : martelage, exploitation, travaux. Le débardage sur ces stations doit être impérativement proscrit. Encadrement de la halte du troupeau lors de la transhumance (parcelle 16).

Préservation de l'érablaie à scolopendre⁶ : il ne faut pas s'interdire de prélever des feuillus précieux de qualité sur cette petite zone (sycomore, frêne, tilleul). La vidange des éventuels produits devra cependant se faire par câblage, sans pénétration d'engins sur cette station peu étendue.

Les oiseaux rupestres, aigle, vautours, faucon pèlerin... sont a priori peu sujets au dérangement par les activités forestières, vu le faible niveau de celles-ci à Romeyer et les distances séparant les zones de forêt exploitées des falaises et corniches rocheuses.

Pour ce qui est des oiseaux plus forestiers, des mesures de précaution devront être mises en oeuvre en cas d'installation du vautour moine en zone exploitée, par maintien de l'environnement forestier du nid et adaptation momentanée et localisée de la période de coupes.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Les 99 ha situés dans la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors sont classés en évolution naturelle : aucune intervention n'y est prévue.

La réflexion interne sur l'opportunité de créer une réserve biologique dans le secteur des Econdus (parcelles 1 à 12, 13p, 14 et 15) pourrait être relancée. Un tel zonage dans le secteur de Peyrole serait redondant avec le statut de réserve naturelle nationale.

⁶ Habitat d'intérêt communautaire, prioritaire.

D – Documents techniques de référence

Plan de gestion de la RNN des Hauts-plateaux du Vercors. Docob et charte du site Natura 2000 des Hauts-plateaux du Vercors..

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage, en particulier le traitement irrégulier qui n'induit pas de changement du paysage forestier.

- **Actions localisées**

Le point devra être fait avec la Fédération d'Escalade sur la pratique de celle-ci en forêt de Romeyer. Le cas échéant, il sera passé une convention d'utilisation (responsabilité du propriétaire et protection des oiseaux rupestres).

Entretien des sources : à intégrer dans un programme d'amélioration des sentiers.

Il faudrait démonter les tables-bancs du secteur Château-Chabrinel, devenus vétustes et inaccessibles aux véhicules.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil**

Il a été rappelé précédemment que la route forestière de Fournaire constitue l'un des points de départ de la randonnée pédestre pour les Hauts-plateaux du Vercors. Depuis la fermeture au public de la RF du Château, il n'y a plus vraiment d'aire d'accueil du public et le parking actuel se trouve trop exigu. Il est nécessaire de rénover ce site, en partenariat avec la commune, le département, le PNR du Vercors.

Ce réaménagement pourrait comprendre :

- une action foncière (acquisition/échange) pour créer une aire d'accueil à l'entrée de la forêt
- l'installation de mobiliers adaptés : panneau d'accueil, tables bancs, abri éventuellement
- la rénovation de la route forestière d'accès
- la reprise (ou l'abandon total) de portions de sentiers dangereux : Echaliers, Bachassons
- un livret d'accompagnement, le cas échéant (transhumance, richesses écologique, forêt non exploitée...)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	2	Aire d'accueil de Fournaire				60 000*
ACC2	2	Entretien et restauration des sentiers				Non chiffré**
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						60 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						3 000

* recherche préalable de co-financement indispensable

** les sentiers balisés sont actuellement entretenus par le Département. Un programme particulier sur financements spécifiques mérite d'être monté pour la restauration de murs de soutènement en pierres sèches effondrés, au titre de la conservation du petit patrimoine, et aux fins de sécurisation de la randonnée. Un inventaire des sections à reprendre doit être fait au préalable.

B - Ressource en eau potable

Il n'y aura pas d'intervention sylvicole sur le périmètre de protection rapproché lors de cette période d'aménagement.

C – Chasse – Pêche

• Etat des lieux

La forêt fait l'objet d'un lot de chasse unique, loué par adjudication. Il n'y a pas de gîte ou de cabane de chasse à disposition de l'adjudicataire.

Les espèces gibier sont : cerf, chevreuil, chamois et sanglier.

Réalisations 2011-2012 (tiré/attribué) : chevreuil 4/7, cerf 0/2, chamois 5/5.

L'exercice de la chasse est rendu complexe par la topographie accidentée de la forêt et par la faiblesse de la desserte. L'adjudicataire actuel s'accorde avec l'ACCA, détentrice du droit de chasse en aval de la forêt domaniale, pour chasser conjointement l'ensemble de leurs territoires. La partie basse de la domaniale est chassée en battue, avec des chasseurs postés sur le sentier nivelé. En amont de ce sentier, il s'agit d'une chasse à l'approche.

• Déséquilibre sylvo-cynégétique

Comme signalé au § 1.2.2. C, la pression de la grande faune sur les semis semble visuellement supérieure aux chiffres résultant de l'inventaire (réalisé cependant sur une surface très réduite).

Il est nécessaire d'être vigilant sur cette question, et de mieux l'appréhender à l'échelle de la forêt.

Dans un contexte où le sapin pectiné est amené à régresser, il ne faudrait pas que la grande faune prive la forêt des essences feuillues comme le sycomore ou le tilleul à grandes feuilles.

• Programme d'actions Chasse - Pêche

Préparer la relocation de chasse 2016

- opportunité de faire 2 lots : un lot pour les parcelles 1 à 14, alors chassé à l'approche
- inscrire dans les clauses le mode de chasse à l'approche pour la partie supérieure de la forêt (à définir précisément : au delà du sentier nivelé ?)
- pas de chasse au petit Tétraz (zone de reproduction)

Entretien des sentiers de gestion (usage multifonctionnel : tourisme, cynégétique, surveillance).

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1						
Autres actions Chasse – Pêche						
CHP1	2	Entretien des sentiers de gestion*				20 000
Coût total CHASSE PECHE (€)						20 000
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						1 000

* à l'exclusion de ceux balisés et entretenus pour la randonnée.

D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Il n'existe aucune concession ni droit de pâturage en forêt domaniale de Romeyer. Cependant, deux petits secteurs sont pâturés de fait par les troupeaux des Hauts plateaux du Vercors. D'une part, 1,47 ha parcelle 18, à proximité de la fontaine des endettés, d'autre part 5,36 ha parcelle 21, pour un total de 6,83 ha. Ces surfaces sont incluses dans la réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors. Cet état de fait découle de l'absence de matérialisation explicite des limites domaniales et de la continuité des milieux de part et d'autre. Cette confusion provient du fait que la limite de territoires n'est ici pas fixée par la corniche rocheuse, contrairement à l'usage.

Ce pâturage s'exerce dans le respect du cahier des charges de la réserve naturelle. Il n'a donc pas d'impact négatif sur les milieux.

Il sera malgré tout nécessaire d'en clarifier les conditions d'exercice, puis de rédiger la concession correspondante.

Par ailleurs, la combe de Chabrinel constitue une voie de transhumance historique pour l'accès au plateau, toujours utilisée de nos jours. Trois troupeaux pour un total de 2 000 têtes transitent par la forêt. Le stationnement du troupeau est toléré à l'ancienne ferme de Chabrinel, parcelle 16, la veille de la montée à l'alpage, soit vers le 15 juin. S'agissant d'un site d'orchidées remarquables, cette pratique ancestrale doit continuer d'être encadrée.

- **Programme d'actions Pastoralisme**

Clarifier les conditions d'exercice du pâturage en limite avec la réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.

E – Affouage et droits d'usage

Néant.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Un site archéologique est mentionné parcelle 1, au pas de l'Echelette : "voie romaine des carrières". Cela ressemble à une erreur de report cartographique : ce secteur est en effet très escarpé. L'accès traditionnel au plateau du Vercors se fait par le pas de Chabrinel. C'est probablement par là que les colonnes taillées dans la carrière romaine de la Querrie étaient acheminées à Die.

Ancien chemin de Die à Chichiliane, passant au Pas des Bachassons et à la pierre de Die, marquant la limite de la forêt domaniale.

Plus modestement les nombreux sentiers de gestion, parfois très anciens, dont certains présentent un bel appareillage de pierres sèches méritent d'être conservés, voire restaurés, au titre du petit patrimoine.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Rechercher des financements pour l'entretien et la restauration des sentiers

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Néant

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
PRO1	2	Curage et entretien du gué	Grand Huffert			10 000
Coût total PROTECTION (€)						10 000
Coût moyen annuel PROTECTION (€/an)						500

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt est concernée par le schéma DFCI du Diois (1998), massif du Glandasse. Elle est classée en zone de sensibilité des peuplements à l'incendie faible sur l'essentiel de la surface, deux zones sont cependant en classe moyenne, correspondant aux versants sud les plus marqués. Le risque moyen annuel est classé "extrêmement faible".

- **Etat des lieux**

Il n'existe aucun équipement DFCI ni projet d'équipement sur la forêt de Romeyer.

- **Documents techniques de référence**

Guide technique du forestier méditerranéen français ; partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (Cemagref Aix-en-Provence – 1990).

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Déséquilibre à objectiver sur l'ensemble de la forêt Cf. 2.5.4.C

C – Crises sanitaires

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Sapin		Tous sauf stations les plus élevées	Gui du sapin	Toute la sapinière

D - Tassement des sols

Les sols de Romeyer sont globalement chargés en cailloux calcaires et donc peu sensibles au tassement. Dans les parcelles 21 et 22 s'observent cependant des sols limoneux en surface, nettement plus sensibles.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt est certifiée PEFC.

B – Autres actions

Sans objet.

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. ¹ (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ² (ha)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Hêtraie sèche		Hors sylviculture		néant	<i>Neutre</i>
Pessière sur blocs	1,68	Hors sylviculture		néant	<i>Neutre</i>
Pineraie à crochets		Hors sylviculture		néant	<i>Neutre</i>
Erablaie à Scolopendre	1,41	Exploitation ponctuelle possible		Non pénétration par les engins d'exploitation	<i>Neutre</i>
Erablaie à alisier blanc		Hors sylviculture		néant	<i>Neutre</i>
Sabot de vénus		Coupes de bois Stationnement du troupeau		Repérage préalable et mise en défens des stations	<i>Neutre</i>
Rosalie des Alpes		Exploitation forestière		Favorisée par l'importance des zones non exploitées et l'accumulation de bois mort.	<i>Positif</i>
Vautour moine		Exploitation forestière		Mesures de sauvegarde en cas de découverte d'un nid en zone exploitée	<i>Neutre</i>
Oiseaux rupestres d'intérêt communautaire		Hors sylviculture		Encadrement des activités d'escalade en tant que de besoin	<i>Positif</i>
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				Oui

surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

Pour mémoire, en l'absence de cartographie, on ne peut quantifier la présence de la plupart des habitats et espèces.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier

Réglementation concernée	surf. ¹	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ²	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	(ha)		(ha)		
RN des Hauts-Plateaux du Vercors	99	La surface en RN est classée hors sylviculture. Pastoralisme	0	Néant Respect du cahier des charges de la RN	<i>Positif</i> <i>Neutre</i>

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

Les surfaces en réserve naturelle sont principalement localisées aux rochers de Peyrole (parcelle 52). Il s'agit de rochers, éboulis et vires rocheuses très peu accessibles. Trois petites zones en nature de pelouse ou de pineraie à crochets complètent l'ensemble parcelles 18, 21 et 40. Aucune de ces surfaces n'est classée en sylviculture.

Il n'y a pas d'interférence de la gestion forestière sur les objectifs de conservation de la réserve naturelle.

DOCUMENT ONF DESTINE A LA CONSULTATION DU PUBLIC

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document				
Rédigé le :	3/10/2012	par :	Yves LE JEAN, responsable du service Forêt Agence ONF Drôme-Ardèche	
Vérifié le :	10/10/2012	par :	Bernard Deguilhen, responsable Aménagement Agence ONF Drôme-Ardèche	
Proposé le :		par :	Paul Clauss Directeur Agence ONF Drôme-Ardèche	

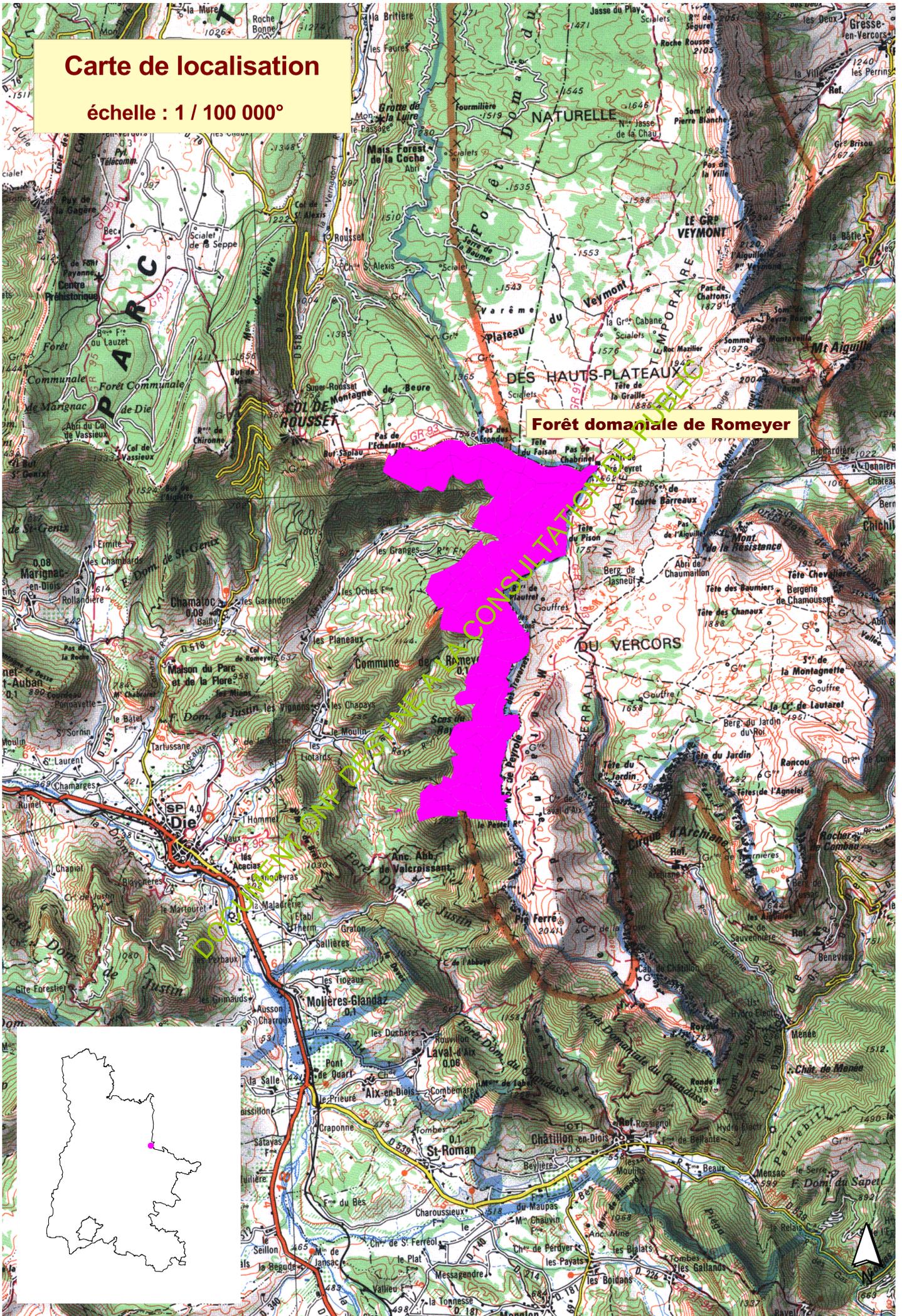
- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :
14 novembre 2012

- Bilan de la consultation des communes : voir annexe.

Carte de localisation

échelle : 1 / 100 000°

Forêt domaniale de Romeyer



844000 845000 846000 847000 848000 849000 850000

1986000

1985000

1984000

1983000

1982000

1981000

1980000

1979000

1978000

844000 845000 846000 847000 848000 849000 850000

EDR 25 (R) © IGN, Paris 2004 - Reproduction interdite

0009861

0009861

0009861

0009861

0009861

0009861

0009861

0009861

0009861

DOCUMENT ON DESTINÉ À LA CONSULTATION DU PUBLIC

Carte d'aménagement Annexe 6
 Office National des Forêts
Forêt domaniale de Romeyer

surface : 1 248.09 ha
 Groupe de Futaie irrégulière

En sylviculture

- IRR
- Surface en sylviculture passant en coupe pendant la durée de l'aménagement (coupes programmables)
- Surface en sylviculture passant en coupe pendant la durée de l'aménagement (coupes conditionnelles)

Hors sylviculture

- HSN Groupe hors sylviculture pendant la durée de l'aménagement
- HSN-LE Groupe en libre évolution
- Milieux non boisés

Echelle : 1 / 35 000° Novembre 2012- SN

Bureau d'études **Agence Drôme Ardèche**

0 300 600 900 Mètres

844000 845000 846000 847000 848000 849000 850000

1986000

1985000

1984000

1983000

1982000

1981000

1980000

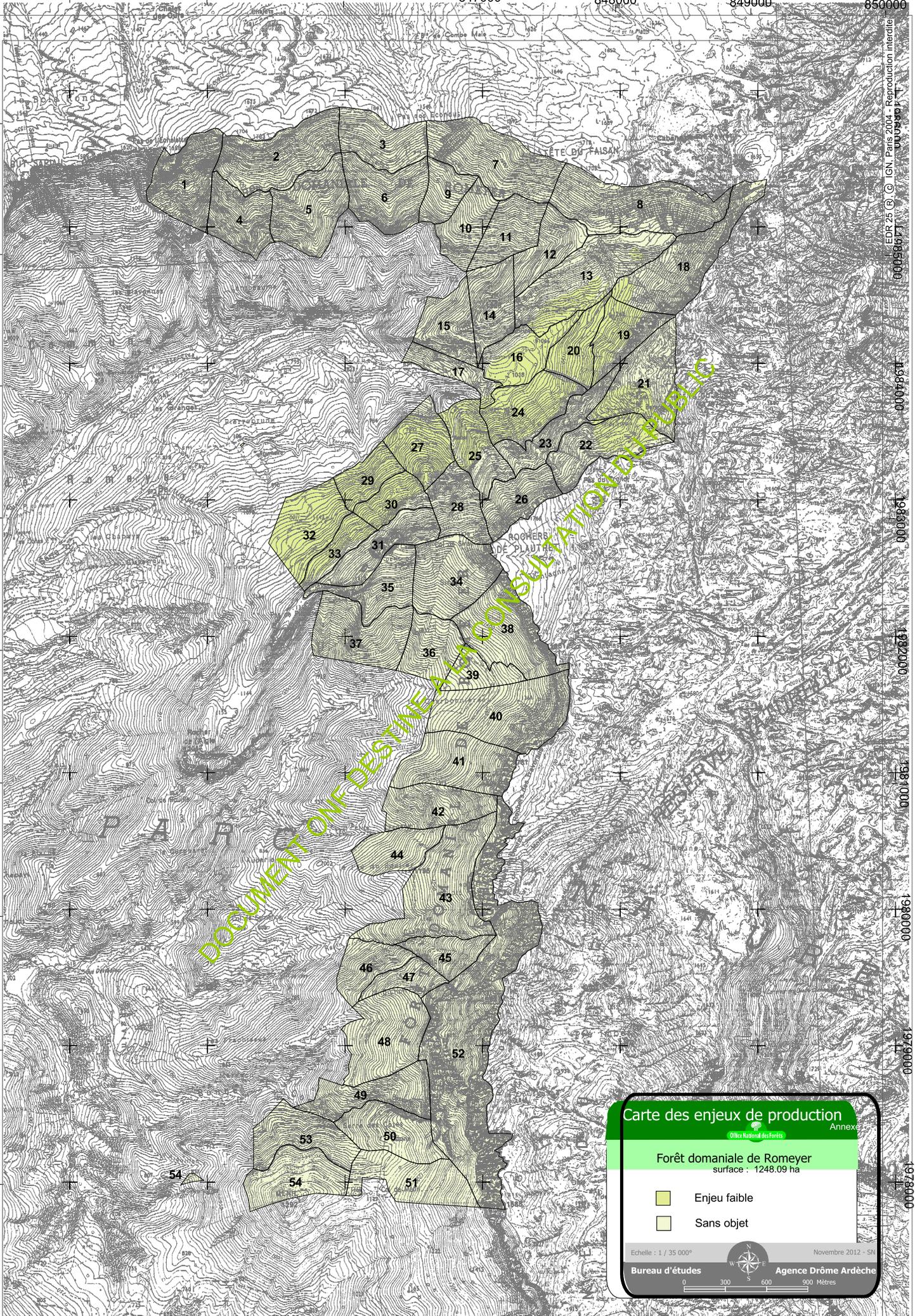
1979000

1978000

844000 845000 846000 847000 848000 849000 850000

EDR 25 © IGN, Paris 2004 - Reproduction interdite
00058677
0007860
0005861
0002824
0001861
0006861
1927000
1927800

DOCUMENT ONE DESTINÉ À LA CONSULTATION DU PUBLIC

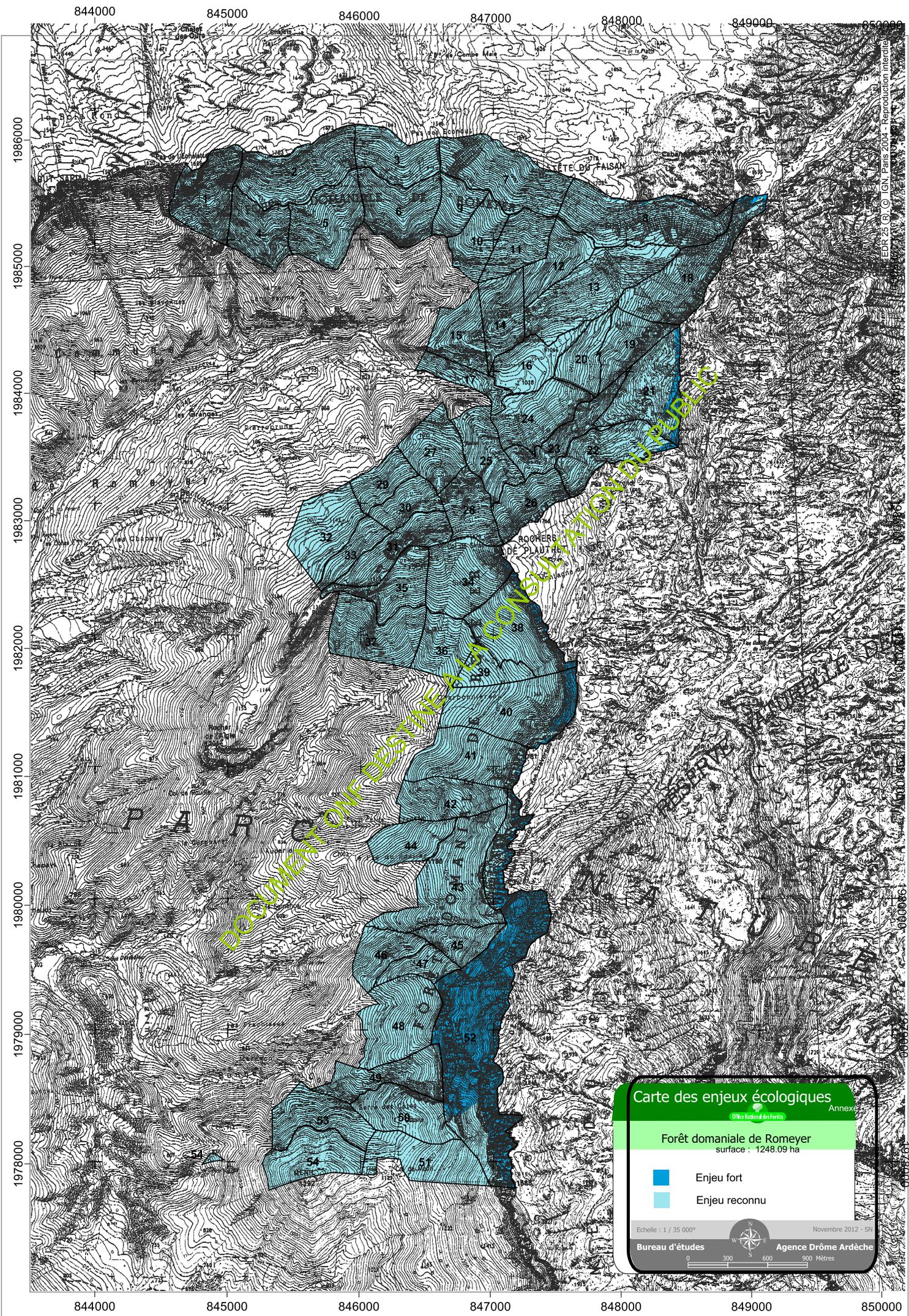


Carte des enjeux de production
 Office National des Forêts
 Annexe

Forêt domaniale de Romeyer
 surface : 1248.09 ha

- Enjeu faible
- Sans objet

Echelle : 1 / 35 000°
 Bureau d'études Agence Drôme Ardèche
 Novembre 2012 - S1



EDR 25 © IGN Paris 2004 - Reproduction interdite

090686

Carte des enjeux écologiques
Annexe

Forêt domaniale de Romeyer
surface : 1248.09 ha

- Enjeu fort
- Enjeu reconnu

Echelle : 1 / 35 000^m

Bureau d'études  Agence Drôme Ardèche

0 300 600 900 Mètres

Novembre 2012 - S1

844000 845000 846000 847000 848000 849000 850000

1986000

1985000

1984000

1983000

1982000

1981000

1980000

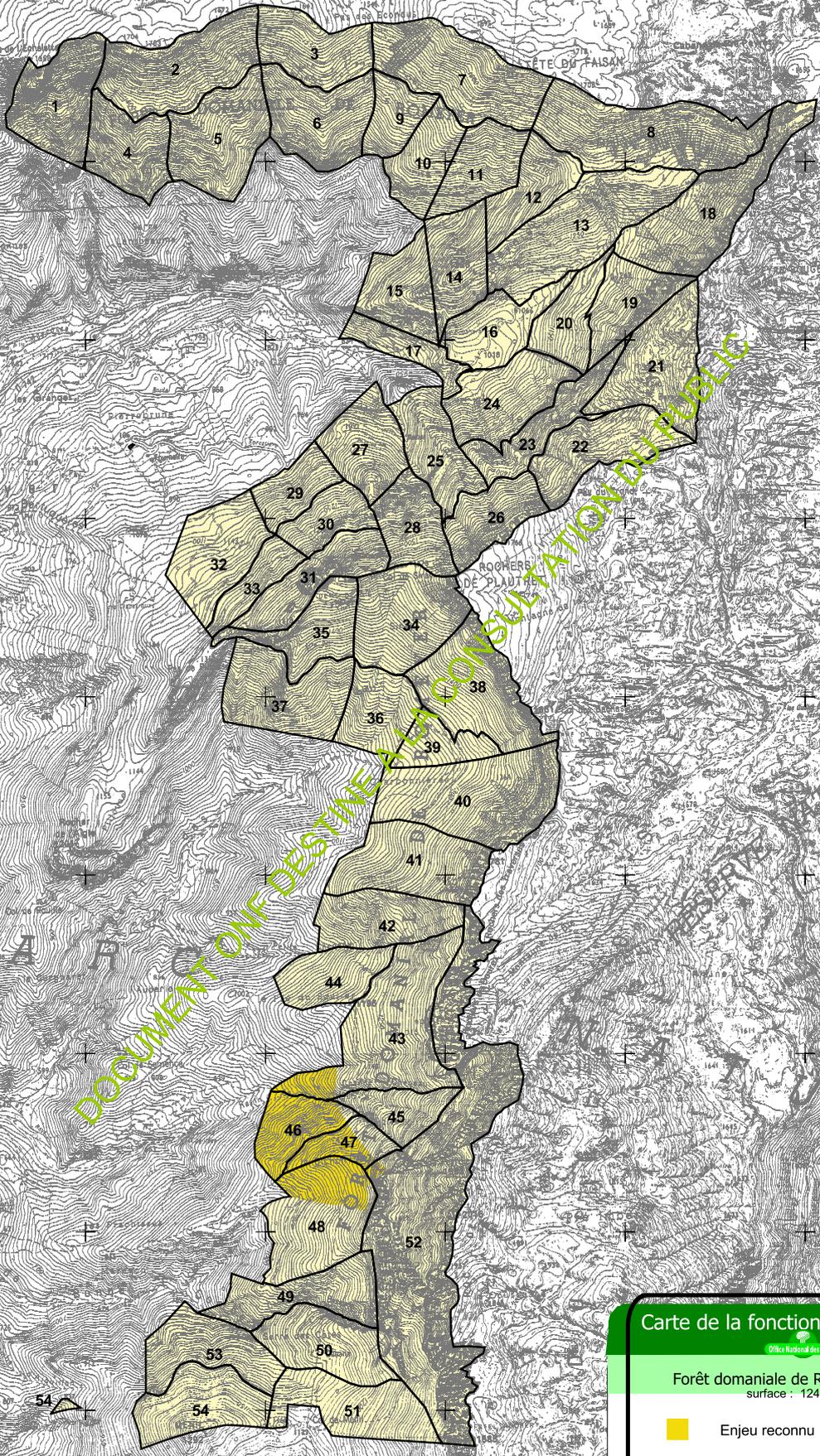
1979000

1978000

844000 845000 846000 847000 848000 849000 850000

EDR 25 © IGN, Paris 2004 - Reproduction interdite
00098677
0007860
0005861
0002864
0001861
0006861
19278000
0006261

DOCUMENT ONE DESTINED TO CONSULTATION PUBLIC

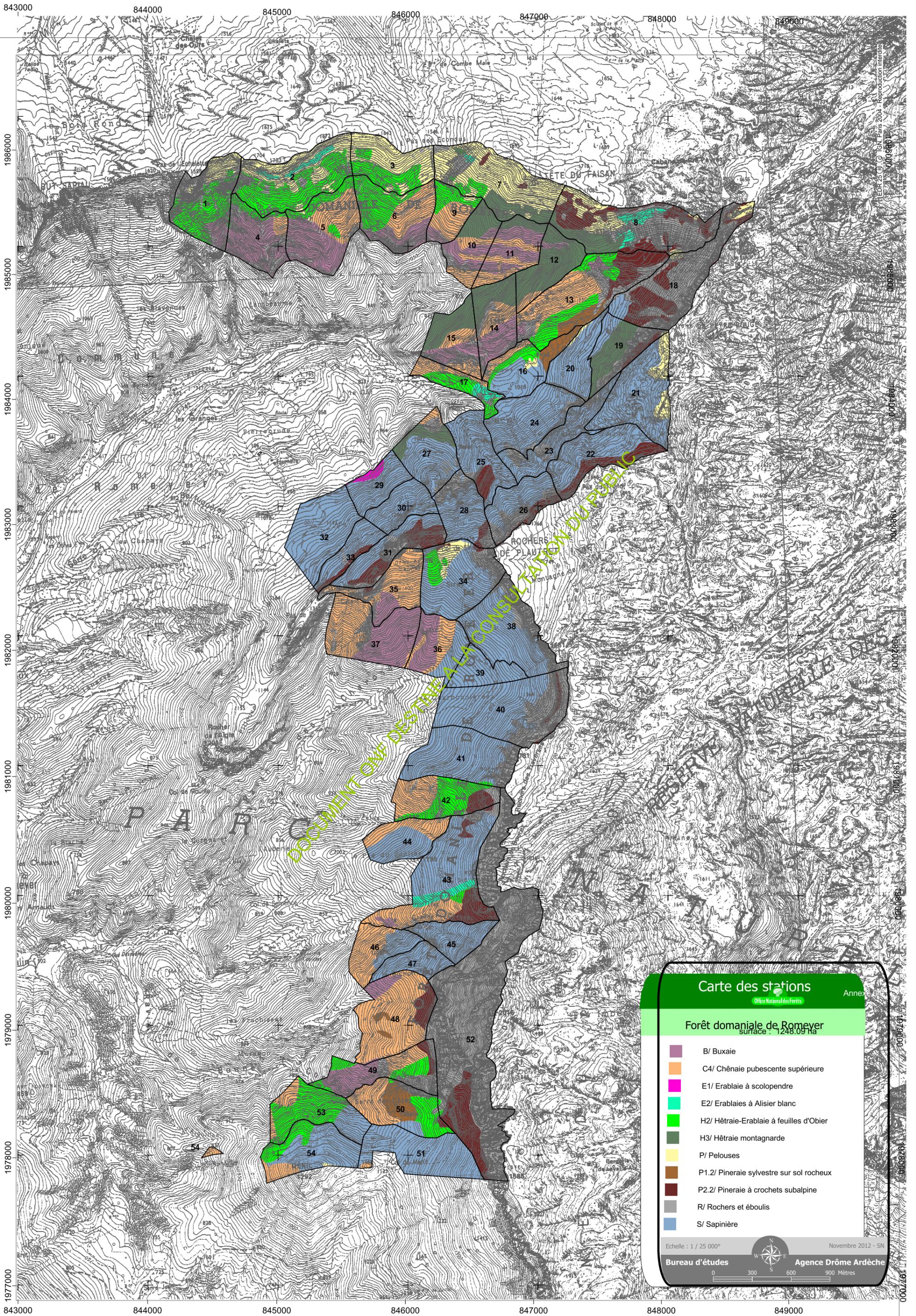


Carte de la fonction sociale
 Direction Nationale des Forêts
 Annexe

Forêt domaniale de Romeyer
 surface : 1248.09 ha

- Enjeu reconnu
- Enjeu local

Echelle : 1 / 35 000°
 Bureau d'études Agence Drôme Ardèche
 Novembre 2012 - S1



Carte des stations

Office National des Forêts

Annex

Forêt domaniale de Romeyer

surface : 1248,09 ha

- B/ Buxaie
- C4/ Chênaie pubescente supérieure
- E1/ Erablaie à scolopendre
- E2/ Erablaies à Alisier blanc
- H2/ Hêtraie-Erable à feuilles d'Obier
- H3/ Hêtraie montagnarde
- P/ Pelouses
- P1.2/ Pineraie sylvestre sur sol rocheux
- P2.2/ Pineraie à crochets subalpine
- R/ Rochers et éboulis
- S/ Sapinière

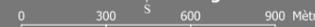
Echelle : 1 / 25 000^e



Novembre 2012 - SN

Bureau d'études

Agence Drôme Ardèche



LEDR 2319 © IGN Paris 2004 - reproduction interdite

00058637

00058637

00058637

00058637

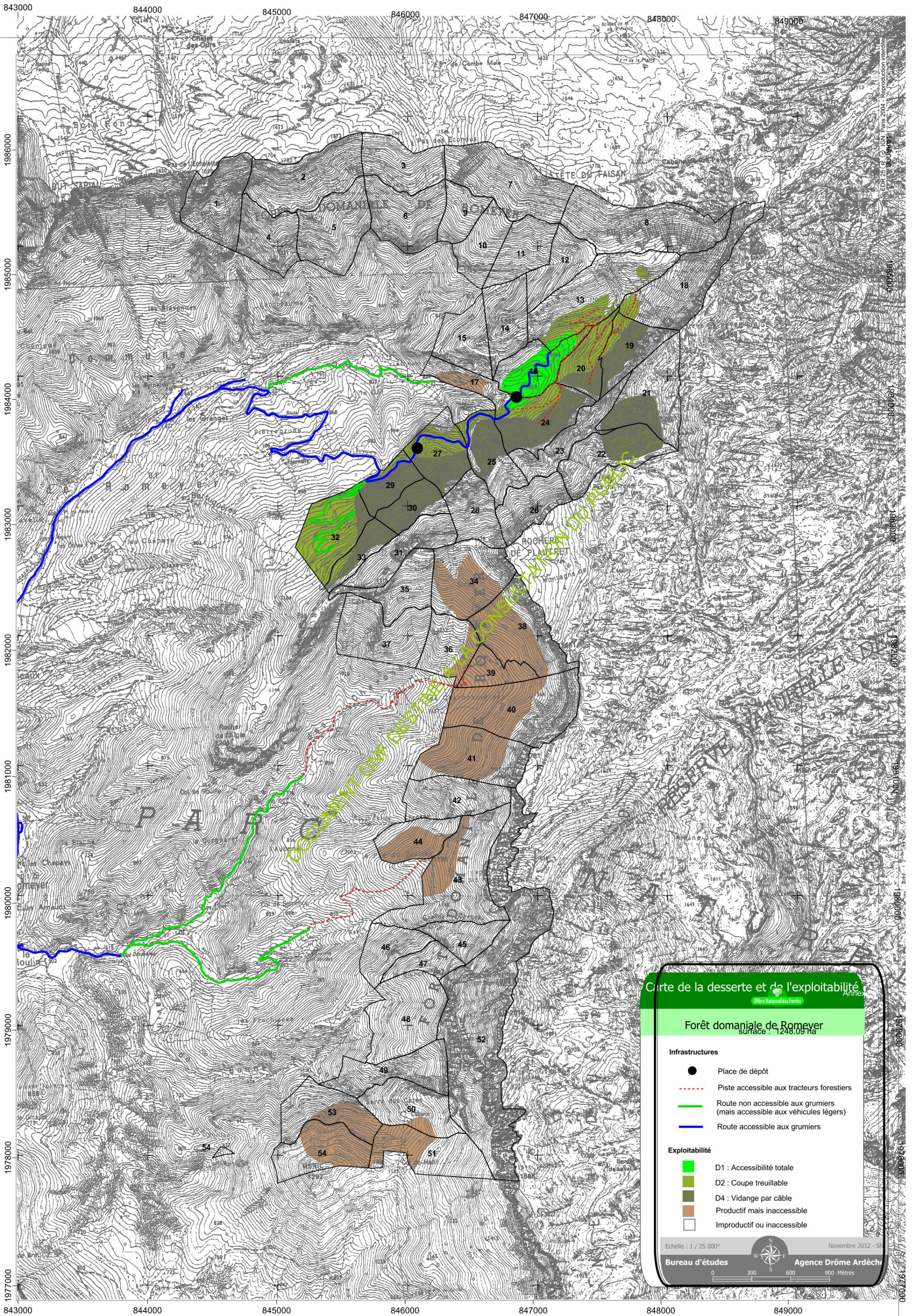
00058637

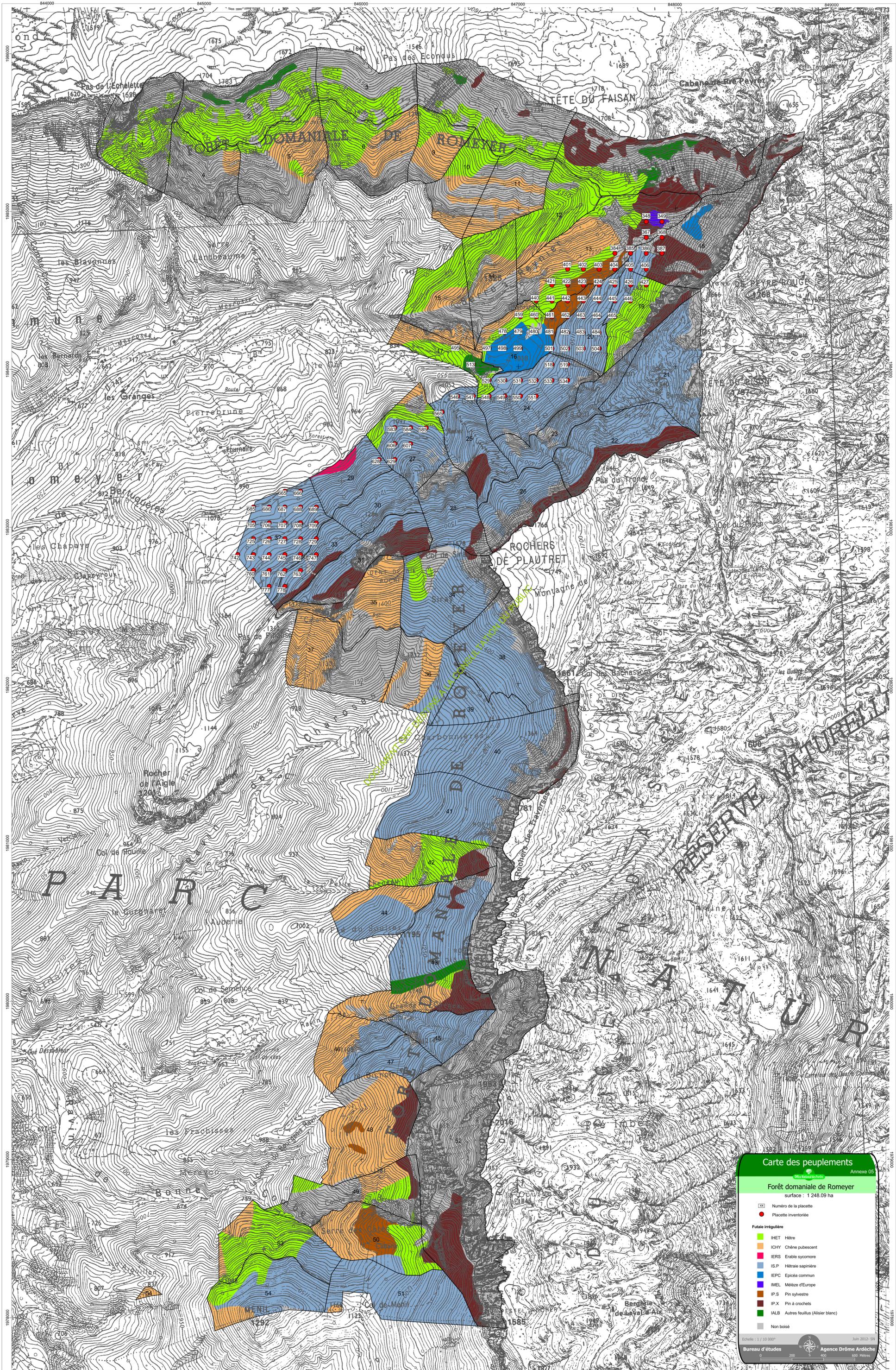
00058637

00058637

00058637

00058637





Carte des peuplements Annexe 05

Forêt domaniale de Romeyer
surface : 1 248,09 ha

- Numero de la placette
- Placette inventoriée

Futaie irrégulière

- IHET Hêtre
- ICHY Chêne pubescent
- IERS Erable sycomore
- IS.P Hêtre sapinière
- IEPC Epicéa commun
- IMEL Mélèze d'Europe
- IP.S Pin sylvestre
- IP.X Pin à crochets
- IABL Autres feuillus (Ailrier blanc)
- Non boisé

Échelle : 1 / 10 000

Bureau d'études Agence Drôme Ardèche

Jan 2012 - 3h

POUR VOTRE INFORMATION

Les éléments ci-dessous :

TITRE 6

(pour les aménagements « ancien plan type »)

ou

TITRE 3

(pour les aménagements « standards »)

ET TITRE 7

(annexes)

sont non consultables par le public

DOCUMENT ONE DESTINE A LA CONSULTATION DU PUBLIC